

CONSEIL D'ADMINISTRATION

COMPTE RENDU

SEANCE DU JEUDI 1^{er} JUIN 2017

Approuvé

Etaient présents :

Membres titulaires et suppléants :

Mme Anne-Marie DESCÔTES, présidente

Mme Claudine LEPAGE, sénatrice

Mme Anne GRILLO, représentante du MEAE

M. Jean-Claude MARFAING, représentant du MEAE

M. Eric LAMOUREUX, suppléant de Nicolas Warnery, représentant du MEAE

M. Dominique DEPRIESTER, suppléant de M. Eric Tosatti, représentant du MEAE

Mme Lise TALBOT-BARRÉ, suppléante de M. Alain Verninas, représentante du MEAE

M. Guillaume BAZARD, suppléant de Mme Caroline Ferrari, représentant du MEAE

Mme Marianne de BRUNHOFF, représentante du MEN

Mme Anna-Livia SUSINI-COLLOMB, suppléante de Mme Florence Robine, représentante du MEN

M. Dominique ROJAT, suppléant d'Anne Armand, représentant du MEN

M. Alexandre KOUTCHOUK, représentant du ministère chargé du Budget

M. Jean-Marc CHNEIDER, représentant du ministère chargé de la Fonction publique

M. Jean-Hervé FRASLIN, représentant de l'AFE

M. André FERRAND, représentant de l'ANEFE

M. Jean-Christophe DEBERRE, représentant de la MLF

Mme Isabelle TARDÉ, suppléante de M. Xavier Gonon, représentante de la FAPEE

M. Moulay Driss EL ALAOUI, représentant de la FCPE

M. Olivier PERRIN, représentant du SNUipp-FSU

M. Bruno BEAURAIN, représentant du SNUipp-FSU

M. Hamid LAAROUSSI, représentant du SNES-FSU

M. Serge FAURE, représentant de l'UNSA-Education

Membres avec voix consultative :

M. Christophe BOUCHARD, directeur de l'AEFE

M. David LITVAN, CBCM

M. Patrick VINCENT, CBCM - chef du département de contrôle budgétaire

Représentants de l'administration :

M. Patrick BARRETEAU, fondé de pouvoir de l'agent comptable principal de l'AEFE

Mme Aurélia CARRE DE LUSANÇAY, service des affaires financières et du contrôle de gestion

Mme Adra EL HARTI, service expertise et conseil

M. Pierre FAVRET, service immobilier

M. José LESAULNIER, secteur Amériques

M. Bernard PUJOL, directeur des ressources humaines du réseau

M. Laurent SIGNOLES, secrétaire général

Ordre du jour

I. Approbation du compte rendu du CA du 29 mars 2017	10
II. Budget rectificatif n° 1 – exercice 2017	10
III. Immobilier	15
IV. Admissions en non-valeur – exercice 2017	26
V. Protocoles transactionnels d'indemnisation de cotisations	26
VI. Convention de groupement de commandes relative au marché de prestations intellectuelles informatiques entre l'AEFE et le MAEDI	27
VII. Frais d'hébergement dans le cadre de missions effectuées en France pour le compte de l'AEFE	27
VIII. Suivi de CA : point sur les renouvellements de conventions d'établissements, notamment situation de Calgary et Washington	28
IX. Questions diverses	29

La séance est ouverte à 9 heures 45 sous la présidence de Madame DESCÔTES.

Je souhaite la bienvenue aux membres de ce conseil d'administration qui se déroule dans les nouveaux locaux de l'Agence, que je félicite pour ces nouveaux aménagements. Nous aurons le plaisir, tout à l'heure, de les inaugurer.

Ce conseil d'administration revêt une dimension particulière pour moi dans la mesure où il s'agit du dernier que j'ai l'honneur de présider. Vous connaissez mon attachement à l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger. Après l'avoir dirigée pendant cinq ans, j'ai présidé avec plaisir son conseil d'administration pendant quatre années. Je saisis cette occasion pour rendre hommage à toutes les équipes de l'Agence qui font vivre le réseau au quotidien et qui font la force de l'enseignement français à l'étranger.

Au cours des dernières semaines, je me suis entretenue avec de nombreux interlocuteurs, notamment les dirigeants de très grandes entreprises françaises. Ils ont été nombreux à évoquer spontanément l'importance du réseau d'enseignement français à l'étranger, le jugeant essentiel pour leurs salariés et pour la formation de leurs cadres locaux. Il conviendra d'entretenir ces liens pour obtenir le soutien effectif de ces acteurs.

De tels retours sur le réseau sont particulièrement positifs dans le contexte actuel. Ils touchent à des sujets fondamentaux, au cœur de la feuille de route définie par le président de la République et le gouvernement. Une prise de conscience collective est nécessaire dans le contexte international actuel, où la bataille pour l'information et l'influence est devenue particulièrement âpre. De nouveaux acteurs émergent. Pour illustrer mon propos, les montants des bourses d'études sont deux fois plus importants en Angleterre et trois fois plus importants en Allemagne qu'en France. Mais, fait nouveau, la Russie fait désormais plus encore que les Allemands et l'Arabie Saoudite a, quant à elle, progressé de 257 % sur les deux dernières années. Tout le monde a pris conscience des enjeux de la formation, essentielle dans la quatrième révolution industrielle en cours, où le numérique joue un rôle fondamental. C'est une bataille culturelle qui s'engage pour la France, pour ses idées, sa langue et les valeurs culturelles qu'elle porte.

Il est intéressant de voir l'intérêt suscité dans le monde par l'élection présidentielle française. De très nombreux pays ont alors exprimé leurs attentes vis-à-vis des valeurs et principes que la France incarne. Il convient maintenant de répondre à cette attente. J'ai plaidé, notamment auprès du Ministre, pour un engagement en faveur de moyens plus importants pour l'éducation et plus largement pour notre politique d'influence. Un effort a été réalisé, avec l'aide du Parlement, sur les crédits d'aide au développement. Le même effort doit intervenir pour le programme 185 et l'AEFE doit en bénéficier.

Ces enjeux ne relèvent cependant pas de la seule décision gouvernementale. Le contexte budgétaire reste durablement contraint et le Parlement doit être conscient du sujet. Il est nécessaire de toucher, au-delà des soutiens traditionnels du réseau, en convainquant également les commissions des finances de l'intérêt stratégique de ces choix pour la place de la France dans le monde et pour sa crédibilité. Le moment venu, chacun devra relayer ce message pour qu'il s'incarne ensuite dans des moyens supplémentaires. Il n'est pas possible de réduire encore davantage les moyens du réseau de l'AEFE.

Soyez certains que je continuerai à relayer ce message dans mes nouvelles fonctions, même si celles-ci se concentreront sur un seul pays, l'Allemagne.

Au cours des dernières années, le réseau a montré qu'il était capable de s'adapter et de faire évoluer son offre d'enseignement. Un important travail a été mené pour structurer les réseaux complémentaires au réseau homologué, notamment le réseau LabelFrancEducation qui connaît un grand succès et les associations FLAM qui se développent également.

Beaucoup d'événements ont marqué les derniers mois, notamment la cinquième édition du concours « Ambassadeurs en herbe » qui a été accueillie au ministère. Elle a démontré une nouvelle fois la qualité de la formation, notamment en matière linguistique. Les élèves ont également pu prouver leur capacité à exprimer des opinions et à débattre. Le thème de cette année – l'esprit olympique – était tout à fait approprié dans la mesure où le réseau défendra les couleurs de la France pour l'organisation à Paris des Jeux olympiques de 2024.

Je salue également la réussite de l'organisation les 7 et 8 avril derniers à Lisbonne du quatrième forum mondial des anciens élèves des lycées français du monde. Il est essentiel de continuer à mobiliser les anciens élèves. L'Agence et le réseau doivent poursuivre leurs actions en ce sens.

Enfin, un grand projet mobilisateur est celui de l'école française numérique à l'étranger, qui doit être conçue de manière complémentaire à l'offre existante. L'expertise du réseau sera indispensable lors de la mise en œuvre de cette école afin de répondre aux besoins des différents publics, en particulier des élèves et des enseignants.

J'ai le sentiment de laisser cette belle Agence sur une note très positive, avec de nombreux projets et un formidable dynamisme, ce dont je suis très fière.

Comme vous le savez, j'ai été nommée ambassadrice de France en Allemagne. Ce pays est depuis longtemps, notre premier partenaire. Aujourd'hui, notre relation avec l'Allemagne prend un tour nouveau. Il ne s'agit pas seulement d'une conviction politique mais aussi de l'analyse rationnelle d'un environnement qui a beaucoup changé, qui est complexe voire menaçant à certains égards, avec un contexte européen fragilisé par des années de crise ainsi que par le Brexit. Il convient d'en sortir par le haut, ce qui ne peut advenir que par une coopération étroite entre la France et l'Allemagne. Au-delà de l'analyse rationnelle, un véritable enthousiasme s'exprime sur le terrain, qu'il convient de mettre à profit.

Le réseau scolaire en Allemagne est l'un des plus importants au monde et voit la mise en œuvre de formidables projets. Les élus ont souvent marqué leur volonté de faire davantage encore. L'Allemagne peut par ailleurs constituer une terre d'innovations en matière pédagogique et de construction de lieux nouveaux. Le temps me semble venu d'aller vers des formes de rapprochement nouvelles dans le cadre européen. Tout sera fait pour permettre le rayonnement de la France et pour resserrer les liens entre les deux pays au service du projet européen.

Avant d'en venir à notre Conseil, je voudrais, si vous le permettez, rendre hommage à deux personnalités disparues dernièrement et qui ont marqué la vie du réseau : M. François Turlan, qui a longtemps siégé au conseil d'administration comme représentant des personnels, et M. Jean-David Bresch, qui a été directeur de l'école de Kiev ainsi que directeur adjoint des ressources humaines et proviseur au Lycée français de Séoul. Chacun gardera le souvenir de leur engagement au service de l'enseignement français à l'étranger.

Je signale plusieurs changements dans la composition du conseil d'administration depuis notre dernière réunion. Je souhaite la bienvenue à M. Jean-Marc Chneider, chef du bureau Prospective,

Expertise européenne et internationale, qui remplace Mme Géraldine Achard-Bayle en tant que représentant titulaire du ministère chargé de la fonction publique, ainsi qu'à son suppléant, M. David Corbé-Chalon, responsable de projet au sein du même bureau en remplacement de M. Nacer-Eddine Djider.

Mme DESCÔTES annonce les membres présents ainsi que les procurations reçues.

Sur proposition de la Présidente, le secrétaire général est désigné secrétaire de séance.

M. SIGNOLES annonce que le quorum est atteint, avec 27 membres présents ou représentés.

L'ordre du jour tel qu'annoncé est approuvé.

M. BEAURAIN donne lecture de la déclaration liminaire suivante, au nom du SNUipp-FSU :

« Mme la Présidente, M. le Directeur, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'administration,

Si le SNUipp s'est réjoui lors du dernier CA du renouvellement de tous les détachements pour la prochaine rentrée, la situation des collègues ayant passé le concours ces dernières années après une formation subventionnée par l'AEFE n'est toujours pas réglée. Actuellement une trentaine de ces collègues, désormais titulaires, se voient proposer un poste de résident pour septembre 2017 mais n'ont pas obtenu leur détachement... C'est une profonde injustice !

L'exceptionnelle mobilisation des enseignants du réseau en février et en mai derniers semble ne pas avoir été entendue et est restée à ce jour sans réponse.

Une fois de plus, le SNUipp demande à l'AEFE et à tous ses partenaires dont beaucoup sont présents aujourd'hui autour de cette table, de travailler à la recherche d'une solution rapide et satisfaisante a minima pour nos collègues néo-titulaires.

Comme lors du CA de mars dernier, le SNUipp demande que soit trouvée une solution satisfaisante et pérenne pour tous les collègues quant à l'avenir de leur détachement.

Le SNUipp interpelle tout particulièrement les élus afin qu'ils interviennent à ce sujet auprès des deux assemblées, des ministères concernés, mais également aux plus hauts niveaux de l'État. Cette intervention revêt un caractère d'urgence, il en va de l'avenir immédiat des collègues concernés.

Enfin, c'est avec une profonde tristesse que nous avons appris la soudaine disparition, survenue le mois dernier, de notre collègue et ami François Turlan. En poste pendant 20 ans à Madagascar, François a été aussi et restera, de par son action dans l'île, sa présence et ses interventions pendant huit ans au CA de l'Agence, un pilier de notre action syndicale. En dehors de son métier d'enseignant et de son investissement syndical, François a contribué au développement de la musique malgache. Directeur bénévole d'un centre culturel à Toliara, professeur investi dans son métier, enseignant engagé, il a participé au rayonnement de la France à l'étranger. Nous souhaitons ici lui rendre hommage.

Je vous remercie de votre attention. »

M. Serge FAURE donne lecture de la déclaration liminaire suivante, au nom de l'UNSA Education :

« Madame la Présidente, monsieur le directeur, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'administration.

La réunion de notre instance se produit dans un moment charnière de l'histoire politique de notre pays. Un nouveau président de la République a été élu. Le 7 mai les Français ont su s'opposer aux tentations extrémistes qui auraient signifié, pour l'école et l'AEFE, une orientation rétrograde et dangereuse. Notre organisation syndicale républicaine, laïque et indépendante, a exprimé "son soulagement" au lendemain de l'élection, tout en rappelant que "le travail pour faire reculer le relativisme et le populisme commençait", selon les mots de notre secrétaire général, Laurent Escure.

Un gouvernement a été nommé depuis. Nous saurons le 18 juin quelle sera la majorité parlementaire sortie des urnes.

Ce moment est l'occasion, pour notre organisation syndicale, de rappeler ce qui oriente notre action et ce que nous souhaitons pour demain, tant en ce qui concerne l'organisation générale de l'agence et de ses établissements, mais aussi pour l'intérêt des élèves et la valorisation de ses personnels qui sont tous, dans la diversité de leurs statuts, au service de l'excellence éducative à l'étranger.

L'État ne se donne plus les moyens d'investir durablement dans l'avenir de ce réseau et s'en remet progressivement aux acteurs privés pour prendre en charge ces investissements. Il gère l'existant, mais manque de volonté à se projeter, à investir, à déployer ou réorienter le réseau.

La force de l'Agence repose sur les établissements à gestion directe qui sont pour nous le cœur et l'âme de notre réseau. Or, le développement de ce dernier ne s'opère aujourd'hui que par l'homologation de nouveaux établissements sous forme de conventionnés ou partenaires. Il prend donc le risque de se dénaturer. Nous constatons qu'à ce jour 48 conventions sont en attente de signature. Serait-ce le signe que de plus en plus d'établissements cherchent à se libérer des règles collectives qui font la cohérence et l'identité de notre réseau ?

Or, un point de rupture semble atteint aujourd'hui. Le budget rectificatif soumis aux membres du conseil d'administration en témoigne : la "modernisation de ce réseau", et en particulier les investissements immobiliers, sont financés essentiellement par du prélèvement sur les réserves de l'agence qui vont s'amenuisant. Avec 36 jours de fonctionnement, une cote d'alerte a été atteinte qui doit nous interroger.

La tentation est grande, pour les représentants des familles, pour les investisseurs, de revendiquer donc toujours plus "d'autonomie" en vertu du principe "Qui paie décide".

L'autonomie est un concept dénaturé devenu un mot valise, qui possède des déclinaisons multiples : le renforcement de l'autonomie pédagogique est souhaitable quand il permet d'accompagner les innovations et les expérimentations dans un cadre de service public, en responsabilisant et reconnaissant l'expertise de tous les acteurs de terrain. De même le renforcement de l'autonomie paraît, là encore, estimable, quand il permet de simplifier les

lourdeurs administratives, d'accompagner l'effort permanent de modernisation de la gouvernance des établissements.

L'autonomie est, par contre, discutable lorsqu'elle est présentée comme ce qui entraîne le renforcement de la privatisation de la gestion et de l'administration des établissements sans garantie de service public. Il y a une ligne rouge à ne pas franchir et nous rappelons notamment notre attachement à ce que ce soit les adjoints gestionnaires des chefs d'établissements qui assurent le pilotage administratif et financier des établissements.

L'autonomie enfin est condamnable quand elle entraîne la précarisation des personnels, la multiplication des statuts, les inégalités et le stress au travail dont, au final, les élèves pâtissent indirectement quand ils se retrouvent face à des personnels angoissés pour leur avenir et rarement reconnus dans leur professionnalité.

L'UNSA-Education souhaite donc réaffirmer son attachement aux valeurs qui ont fondé la création du service public de l'éducation en France.

Garantir une limitation des hausses de frais de scolarité doit être l'absolue nécessité pour demain, sans conséquence pour les conditions de travail des personnels et l'excellence pédagogique à laquelle nous sommes attachés. Cette hausse, certes maîtrisée ces dernières années, mais toujours manifeste, entraîne, malgré la réforme des bourses de 2013, des effets d'éviction qui touchent principalement les enfants des classes les plus défavorisées et de la classe moyenne. La politique des bourses doit être renforcée, pour préserver une mixité sociale du public scolaire qui est aujourd'hui mise en danger. L'accès à l'excellence doit être démocratisé.

Renforcer les capacités de pilotage de l'agence, tout en simplifiant les procédures qui, à l'image de la multiplication des indicateurs de performance et des outils de contrôle des EGD, aboutissent à un écart croissant entre la souplesse de gestion en conventionnés et partenaires, et la rigidité de fonctionnement des EGD.

Il faut également garantir, pour les personnels de l'agence, en centrale comme dans les établissements, des conditions d'emploi transparentes, harmonisées, pour que les obstacles aux détachements soient surmontés autrement que par la mobilisation des personnels et nos interventions syndicales.

Lutter contre la souffrance au travail, contre le malaise et le mal être mais aussi valoriser les acquis de l'expérience, doivent être des préoccupations de l'agence et ce pour tous ses personnels afin de valoriser les compétences acquises dans ce réseau.

Il faut accélérer l'investissement en termes de formation des personnels et développer, dans ce cadre, des formations à l'égalité femme-homme, thème auquel notre fédération et nos syndicats sont attachés, et qui ne peut se concevoir sans égalité de traitement des femmes et des hommes dans le réseau.

Voilà les principaux éléments de la feuille de route que nous nous donnons pour demain. »

M. LAAROUSSI donne lecture de la déclaration liminaire suivante, au nom du SNES-FSU :

« Madame la Présidente, Monsieur le Directeur, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'Administration,

Après les élections présidentielles et en l'attente des résultats des élections législatives, on nous dit que nous serions entrés dans un contexte de renouvellement politique.

Aussi, nous espérons que cela se traduira par un nouveau cap pour l'AEFE offrant de réelles perspectives pour ses personnels qui ont subi de plein fouet la rigueur budgétaire induisant des suppressions de postes et des rémunérations jamais réévaluées. La situation de nombreux personnels, à l'étranger comme en centrale, s'est dégradée. Le désengagement de l'Etat s'est aussi traduit par des hausses des frais de scolarité impactant ainsi les familles de nos élèves.

Les incertitudes de moyens financiers et humains (liés notamment aux refus de détachements) ainsi que les insuffisances budgétaires doivent cesser dans un contexte où l'Education, en France comme dans les établissements français à l'étranger, constitue un élément essentiel de la cohésion nationale, de l'esprit d'ouverture et de dialogue. D'autre part, l'Agence doit rester un vecteur efficace dans la politique d'influence et de rayonnement de la France.

Le SNES-FSU le redit clairement : le nouveau pouvoir doit comprendre qu'il faut s'engager dans une politique volontariste à l'égard de l'établissement public. Le ministère de l'Education nationale doit dès à présent revenir sur sa politique de restriction des détachements et les blocages qui pèsent sur les demandes des lauréats de concours ex-recrutés locaux de l'AEFE qui ne peuvent revenir exercer comme titulaires dans leur ancien établissement. Nous le réaffirmons aussi, toute velléité de dégrader la situation administrative des personnels détachés à l'AEFE sera considérée comme un casus belli. La mobilisation lors de la semaine du 9 au 12 mai, à l'appel des syndicats de la FSU, prouve que l'inquiétude est grande et que les personnels sont mobilisés sur cette question. »

M. FRASLIN rappelle que lors du dernier conseil d'administration, il avait demandé d'inscrire un point sur l'évaluation du fonctionnement de l'instance. Cette demande a été reprise dans le compte rendu mais elle n'a pas été inscrite à l'ordre du jour pour autant.

M. SIGNOLES explique que, comme il avait été indiqué en séance, des réflexions doivent préalablement être menées. Il semblait difficile de les conduire pour le présent conseil, compte tenu du contexte. Un groupe de travail se réunira l'année prochaine.

M. FRASLIN regrette par ailleurs que la date de ce conseil d'administration ait été annoncée tardivement.

Mme DESCÔTES répond que les circonstances sont particulières. La date de l'instance a été avancée lorsque la date de son départ vers ses nouvelles fonctions a été connue. Elle demande donc un peu d'indulgence pour l'Agence.

Elle précise qu'elle aurait participé avec plaisir à la réflexion sur le fonctionnement du conseil d'administration mais qu'il semble plus judicieux d'attendre la nomination de la nouvelle présidente ou du nouveau président de l'instance. Nul n'a l'intention d'ignorer la remarque d'un administrateur, surtout qu'elle est particulièrement pertinente.

I. Approbation du compte rendu du CA du 29 mars 2017

Mme DESCÔTES s'enquiert des remarques.

M. LAAROUSSI indique que l'intervention de M. Soldat en page 15 sera précisée.

Compte tenu de cette remarque, le compte rendu de la séance du 29 mars 2017 est approuvé à l'unanimité.

II. Budget rectificatif n° 1 – exercice 2017

Mme DESCÔTES indique que, dans la continuité du budget initial 2017, ce budget rectificatif s'inscrit dans le cadre de l'évolution de l'architecture financière et comptable de l'Agence souhaitée par le ministère de l'Economie et des Finances. L'AEFE présente ainsi un budget « hors doublement des masses budgétaires » pour l'Agence dans son ensemble. Elle fournit également des tableaux budgétaires avec doublement des masses budgétaires pour l'AEFE dans sa globalité, ainsi que pour les services centraux et les EGD.

Les importantes remontées des établissements vers les services centraux, inscrites au budget rectificatif, traduisent une fois encore la capacité de l'Agence à mobiliser son réseau afin de faire face au contexte budgétaire très contraint. Cette augmentation des ressources propres de l'Agence mérite d'être saluée. La tutelle est consciente de l'effort croissant demandé au réseau et donc aux familles pour garantir l'équilibre financier de l'Agence.

La tutelle prend bonne note également de l'évolution des dépenses d'investissement qui a impacté le solde budgétaire. Elle félicite notamment l'Agence pour sa politique immobilière ambitieuse et pour la signature du bail pour le lycée français de Pékin.

Les services de la DGM resteront particulièrement vigilants et suivront, en étroite concertation avec l'Agence, l'évolution de la trésorerie des services centraux en fin d'année afin que l'AEFE dispose des moyens nécessaires à son bon fonctionnement.

M. BOUCHARD remercie et félicite les équipes qui ont permis d'établir ce budget rectificatif, à Paris, à Nantes et dans les établissements en gestion directe. En effet, ce budget a dû être réalisé une nouvelle fois avec les mêmes problèmes techniques liés aux défaillances du logiciel comptable. La situation s'améliore progressivement mais l'exercice continue à nécessiter plus de travail qu'il ne devrait.

De plus, la double présentation du budget se poursuit, avec et sans les doubles flux, les précisions attendues n'ayant toujours pas été apportées.

Mme CARRE DE LUSANÇAY indique que ce premier budget rectificatif 2017 s'établit hors doublement des masses budgétaires à un peu plus de 1,1 milliard d'euros en dépenses et à un peu plus de 1 milliard d'euros en recettes.

Pour les services centraux, les chiffres restent stables par rapport au budget initial 2017. Les modifications les plus importantes sont enregistrées dans les établissements en gestion directe.

Les trois axes de dépenses stratégiques de l'AEFE représentent une part variable dans le budget global en fonction de la prise en compte ou non des doubles flux :

- L'excellence éducative reste la priorité, représentant plus de 60 % du budget global ;
- La modernisation du réseau constitue le deuxième pôle de dépense, avec en premier lieu la gestion et la programmation immobilière ainsi que les crédits exceptionnels de sécurité alloués en 2017 à l'AEFE ;
- L'attractivité du réseau est l'axe de dépense le plus impacté par le retraitement du doublement des masses budgétaires. Il intègre en effet les contributions des établissements mais aussi l'aide à la scolarité, les subventions diverses à destination des établissements et les crédits de sécurité à destination des établissements conventionnés ou partenaires.

Les changements induits par ce premier budget rectificatif 2017 concernent essentiellement les EGD. Les modifications les plus significatives peuvent être soulignées :

- La hausse des autorisations d'engagement s'explique principalement par la signature du bail locatif pour une durée de vingt ans par le lycée français de Pékin (33,4 millions d'euros). L'augmentation des crédits de paiement est quant à elle fortement liée aux remontées de cinq établissements du Maroc et de Tunisie vers les services centraux, à hauteur de 25,3 millions d'euros.
- L'augmentation importante des dépenses d'investissement des EGD provient d'une hausse des autorisations d'engagements à hauteur d'environ 8 millions d'euros, dont 5,9 millions d'euros pour Londres.
- Parallèlement, les services centraux enregistrent une hausse significative du montant de leurs recettes propres, à hauteur de 26,4 millions d'euros.

Le BR1 2017 prévoit également des ajustements mineurs, avec notamment deux établissements – Moscou et Buenos Aires – qui ont ajusté leur enveloppe personnelle en raison de la situation monétaire locale. Il comporte aussi une légère diminution des recettes (-500 000 euros) après la dévaluation brutale de la livre égyptienne.

Le solde budgétaire global s'établit à -97,2 millions d'euros, dont 86,7 millions d'euros pour les dépenses d'investissement et 8,8 millions d'euros correspondant au reliquat de l'aide à la scolarité nécessaire pour équilibrer le programme des bourses scolaires.

Le fonds de roulement global de l'Etablissement s'établit à 214,9 millions d'euros et le niveau de la trésorerie global à 173,8 millions d'euros.

Malgré le versement de la totalité de la subvention pour charge de service public prévue en 2017, la tension est forte sur la trésorerie de l'Agence et il existe un risque élevé dès janvier 2018, qui pourrait nécessiter un versement anticipé de la subvention pour charge de service public à la fin du mois de décembre 2017.

M. Boris FAURE annonce que l'UNSA Education se prononcera par une abstention lors du vote sur ce budget rectificatif. Il ne s'agit pas de critiquer l'excellent travail des agents ni la qualité des documents budgétaires. Cette abstention est liée à la stratégie budgétaire de l'Agence, qui semble problématique. Il apparaît bien que l'Etat rencontrera des difficultés à terme pour assurer la rénovation de l'ensemble du parc des EGD au-delà du plan immobilier arrêté jusqu'en 2020, si le budget n'est pas abondé.

Par ailleurs, dans l'une des annexes au BR1 2017, un problème de présentation de l'un des agrégats se pose. S'agissant des crédits des services centraux, 1,5 million d'euros apparaissent pour l'action pédagogique et la même somme est inscrite pour la promotion et la communication. Il semble étonnant que ces deux postes soient traités à égalité. En réalité, après discussion avec la cheffe du service des affaires financières et du contrôle de gestion, il ressort que les crédits d'intervention en matière de communication sont de l'ordre de 200 000 euros.

M. LAAROUSSI note que le budget a été présenté en signalant les remontées des établissements du Maghreb. Il a été indiqué que le problème de convertibilité était résolu. La question est de savoir si les établissements en ont été informés. Il serait intéressant de connaître ceux ayant bénéficié de la dérogation, permettant de ne pas payer de frais. Pour les autres, comme au Maroc, le souhait est de connaître le montant des frais de change payés.

La situation de la Tunisie est particulière, où cinq dévaluations ont été enregistrées. La chute de la monnaie représente 21 % depuis le début de l'année, soit un coût de cinq millions de dinars pour les deux établissements français de Tunisie.

Les conditions financières sont insupportables pour les établissements. L'Agence pourrait peut-être envisager une compensation en diminuant son taux de remontée.

Une autre question est de savoir ce que deviennent les projets immobiliers des établissements alors qu'il est quasiment impossible pour ceux-ci de reconstituer leurs capacités d'autofinancement, à moins d'impacter sensiblement les frais de scolarité.

M. LITVAN indique qu'il souhaite apporter quelques commentaires en tant que contrôleur budgétaire ministériel.

Le budget rectificatif porte notamment sur les opérations immobilières et leur phasage. Ces ajustements se traduisent par un impact sur le solde budgétaire et sur le résultat comptable. Par rapport au budget initial, le solde budgétaire se dégrade de 11,5 millions d'euros et le résultat comptable de 6 millions d'euros.

Au regard de cette situation, M. LITVAN souhaite faire part de deux observations, l'une à court terme et l'autre à plus long terme.

A court terme, l'importance du fonds de roulement (214,5 millions d'euros) permet d'être confiant sur l'exercice 2017, ce qui devrait autoriser l'adoption du budget rectificatif présenté. Un point d'attention a cependant été soulevé sur la trésorerie début 2018. Un suivi précis sera nécessaire au second semestre 2017. Si versement anticipé il doit y avoir, il ne pourra intervenir que début 2018 compte tenu des règles d'annualité budgétaire.

Toujours à brève échéance, les impacts intégrés dans le budget rectificatif montrent la nécessité pour l'Agence de renforcer sa capacité de pilotage pluriannuel et de prévisibilité des opérations d'investissements, en se dotant d'un tableau de suivi pluriannuel en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, par année et par opération. Cet outil devra être disponible dès cette année ou au plus tard pour le projet de budget 2018.

A plus long terme, même si le fonds de roulement reste important, l'Agence devra rester vigilante quant aux conditions structurelles de son équilibre global et de soutenabilité financière dans la durée. Elle devra veiller à ce que son résultat ne se dégrade pas, exercice après exercice, en identifiant notamment les conditions de la maîtrise pluriannuelle de sa structure de dépenses.

Mme CARRE DE LUSANÇAY propose de répondre aux différentes questions posées.

Tout d'abord, il est vrai que le référentiel retenu pourrait être amélioré pour identifier plus clairement les investissements pédagogiques. A la ligne présentant 1,5 million d'euros s'ajoutent toutes les subventions pédagogiques. Une présentation spécifique de ces crédits pourrait être envisagée lors du vote sur le budget initial.

Concernant les remontées d'établissements, notamment celles du Maroc et de Tunisie, elles sont en cours pour l'instant. Les recettes ont déjà été notifiées aux établissements car il s'agit principalement de remontées d'exercices antérieurs.

S'agissant de la question spécifique des remontées par voie de chancellerie, le dossier est directement suivi par l'agence comptable principale, qui apportera donc une réponse sur ce point.

A propos de la Tunisie et de la problématique du dinar, une visioconférence s'est tenue voici quelques jours avec les établissements en gestion directe et le poste diplomatique pour apporter une réponse, non pas définitive mais en accompagnement. Un point régulier est fait pour déterminer les conditions de la soutenabilité de la programmation immobilière. Il n'est pas prévu de revoir celle-ci à la baisse. En revanche, il est certain qu'une reprogrammation du financement sera nécessaire. La plus grande bienveillance sera accordée à l'éventuel impact sur les frais de scolarité. Toutes les solutions seront envisagées pour accompagner le projet.

S'agissant des outils à mettre en place pour suivre et reporter la pluriannualité des opérations, un travail est mené avec le service immobilier et le CBCM sur la mise en œuvre d'un outil de suivi commun. Compte tenu du système d'information budgétaire et comptable, il ne pourra malheureusement se faire que sous Excel.

M. BARRETEAU revient sur les remontées de fonds du Maroc et de la Tunisie. Un accord a été conclu avec les autorités marocaines pour une remontée de fonds vers Paris concernant les exercices 2016 et 2017. Les remontées pour les cinq EGD du Maroc sont en voie de finalisation pour 2016. L'EGD de Rabat reste encore redevable d'environ 1 million d'euros. Pour l'exercice 2017, un premier versement correspondant à 150 millions de dirhams doit être opéré au mois de juin. Un second versement interviendrait fin décembre. L'accord ayant été conclu pour deux ans, le travail sera reconduit auprès des autorités marocaines dès la prochaine rentrée pour que le processus puisse se poursuivre.

S'agissant de la Tunisie, la problématique est différente. Le dossier se trouve toujours en cours d'analyse. Il n'est pas encore possible d'apporter une réponse précise sur des transferts de fonds vers la France.

Concernant l'effet de change, les facturations sont établies en euros. Cet effet de change peut être positif ou négatif. Au Maroc, l'impact est globalement neutre pour les établissements. En Tunisie, la situation est plus préoccupante, la variation de la monnaie étant beaucoup plus importante.

M. LAAROUSSI déclare ne pas être convaincu par les réponses apportées. Il est écrit que les problèmes sont résolus mais le contraire est dit oralement. Pour sa part, il n'évoque pas seulement l'évolution des taux de change mais également les frais de change auprès des banques, qui sont énormes. Il serait judicieux que l'autorisation du ministère des Finances puisse rapidement régler le problème, à moindre coût.

M. BARRETEAU assure que la problématique est résolue au Maroc puisqu'un accord a été conclu avec les autorités locales et que le transfert de fonds est autorisé. En Tunisie, le dossier est complexe, il demande du temps avant une mise en œuvre. L'AEFE y travaille avec ses ministères de tutelle.

M. LITVAN estime que la bonne formule est bien celle trouvée avec les autorités marocaines. Elle constitue une voie pour sécuriser les remontées à l'avenir.

Mme CARRE DE LUSANÇAY précise que pour le Maroc, la Tunisie mais aussi l'Egypte, l'Agence se heurte souvent aux freins de la Banque Centrale.

M. FRASLIN souhaite une clarification sur le risque de trésorerie, la possibilité de procéder à un versement anticipé de la subvention en fin d'année semblant contestée. Il demande si un « stress test » est envisagé et quelles mesures ont été prises en anticipation.

Mme CARRE DE LUSANÇAY indique que le niveau global de trésorerie atteint 173,8 millions d'euros, dont 80,3 millions d'euros pour les services centraux, soit 36 jours de fonctionnement. Cette trésorerie des services centraux devrait diminuer à moins de 100 000 euros en fin d'année. L'idée est donc d'opérer la demande de subvention pour charge de service public dès le mois de décembre, dans le respect du principe d'annualité budgétaire.

M. KOUTCHOUK confirme qu'il n'est pas possible de procéder à des avances de trésorerie avant que le Parlement et le Conseil constitutionnel ne se soient prononcés sur la loi.

En l'absence de questions supplémentaires, Mme DESCÔTES soumet au vote le budget rectificatif n°1.

Le conseil d'administration approuve le budget rectificatif n°1 par 18 voix pour, 5 abstentions et 4 voix contre.

III. Immobilier

a. Alger

M. FAVRET présente le dossier.

« I. Présentation de l'établissement et du site

Fermé à la suite des attentats contre les intérêts français de 1994, la réouverture du LIAD est intervenue progressivement à partir de 2002. Elle a concerné dans un premier temps les classes de seconde et de première, puis en 2003, les classes de terminale. La réouverture du collège a débuté en 2006 avec les classes de troisième, suivies en 2008 des autres niveaux (sixième, cinquième et quatrième).

Afin de compléter ce dispositif et offrir une scolarisation complète de la maternelle à la terminale, l'Ecole Primaire Internationale d'Alger a été ouverte en 2012 sur le site de l'ancien collège Maximum Marchand.

Ces deux entités éducatives sont regroupées au sein d'une même structure administrative, le pôle de gestion du LIAD, dont l'ordonnateur est la proviseure de l'établissement.

- *Le lycée est situé dans le quartier de Ben Aknoun sur un terrain de 5,32 hectares propriété de l'état Algérien qui est mis à disposition de l'état dans le cadre d'un bail de 60 ans à compter du 1^{er} janvier 1994. Le site comprend neuf corps de bâtiments totalisant environ 9 200 mètres carrés de surface utile soit 11 300 mètres carrés SHON. Il accueille actuellement 1 071 élèves répartis en 5 divisions par niveau pour le collège et 6 divisions par niveau pour le lycée, alors qu'il dispose d'une capacité d'accueil maximale de 1 140 élèves.*
- *L'école primaire ouverte en 2012 est implantée sur un terrain de 2,2 hectares détenu en pleine propriété par l'Etat français qui développe une surface bâtie d'environ 4 000 mètres carrés dont cinq classes en bâtiments modulaires implantées en 2014. Cette école qui accueille actuellement 672 élèves, constitue la source principale d'alimentation du collège.*

II. Analyse du contexte et recherche d'une solution

Depuis leurs réouvertures respectives, les deux établissements font face à des demandes de scolarisation chaque année plus importantes alors leur capacité d'accueil maximale est déjà atteinte.

Pour répondre à une partie cette demande, l'AEFE s'est engagée dans un programme d'extension qui a porté dans un premier temps sur l'EPIAD. Le chantier engagé à l'été 2015, aujourd'hui en voie d'achèvement, doit permettre d'accueillir dès la rentrée de septembre 2017, une division supplémentaire par niveau voire deux, si les bâtiments préfabriqués installés en 2014 sont pérennisés.

Cette extension en primaire conduira donc par le simple effet de la montée des cohortes, à devoir accueillir à partir de 2017, graduellement en collège puis au lycée, au minimum une division supplémentaire, voire deux si l'hypothèse d'une réutilisation des classes modulaires de l'EPIAD mentionnée ci-dessus était validée. Cette opération doit être engagée sans tarder car dans sa configuration actuelle, l'établissement ne pourra plus absorber de nouvelles classes dès la rentrée 2018.

Parallèlement, à cette problématique sur la capacité d'accueil, les diagnostics fonctionnel et technique réalisés à l'occasion des SPSI de 2010 et 2015, ont mis en évidence la nécessité d'apporter des améliorations fonctionnelles pour remédier :

- à l'absence de hall d'entrée qui constituerait un espace transitoire couvert entre l'établissement et le sas de contrôle d'accès ;
- à l'absence de salle polyvalente pour l'organisation de rassemblements, conférences, manifestation scolaires et péri-scolaires (théâtre, danse, musique, conférences, examens,..) ;
- au sous-dimensionnement du service de restauration par rapport au nombre de rationnaires actuel ;
- au sous-dimensionnement des espaces administratifs, à leur distribution peu efficace et à la difficulté d'en contrôler les accès ;
- aux surfaces de récréation incohérentes avec les effectifs du collège et du lycée et à l'insuffisance des surfaces couvertes.

Pour répondre à ces problématiques, le SPSI de 2016 a proposé un scénario d'évolution unique qui a servi de base au programme de l'opération détaillé ci-après.

III. Programme de l'opération

Le programme fonctionnel et technique répond à 4 objectifs principaux :

- *Augmentation de la capacité d'accueil de deux divisions par niveau sur toute la structure, soit une capacité théorique de 1 560 élèves à terme ;*
- *Amélioration du fonctionnement de l'établissement ;*
- *Renforcement de la sécurisation du site en réorganisant notamment la gestion des différents flux (élèves, parents, visiteurs, technique, etc.) ;*
- *Optimisation de l'implantation foncière pour ménager des capacités d'évolution ultérieures.*

En traduction de ce programme, le projet architectural retenu prévoit la démolition d'environ 1 500 mètres carrés, la construction de 4 200 mètres carrés, la réhabilitation d'environ 900 mètres carrés et le réaménagement de surfaces extérieures. Il représente principalement :

- *la création d'un nouveau parvis d'accès et la construction d'un "pôle d'accueil" comprenant une nouvelle salle polyvalente, un espace administratif commun à la direction et à l'intendance, une salle des professeurs ainsi que des locaux de maintenance ;*
- *la démolition du service de restauration et sa reconstruction, avec une capacité élargie ;*

- le regroupement des locaux de vie scolaire du collège et du lycée ;
- la création de 12 salles banalisées et de 6 salles spécialisées supplémentaires ;
- l'aménagement d'un parking de 100 places avec accès sécurisé et l'aménagement de préaux et de permanences aérées.

IV. Avancement et calendrier de l'opération :

Dans le prolongement des études de faisabilité finalisées en 2016, un concours d'architecte a été engagé dans le courant du second semestre 2016. Le jury réuni en décembre 2016 à Alger a désigné une équipe de concepteur franco-algérienne comme lauréat.

Le marché de prestations intellectuelles a fait l'objet de deux tranches fonctionnelles. La première, ferme, correspond aux études de mise au point de l'esquisse, achevées, puis d'avant-projet sommaire, actuellement est en cours. La seconde, conditionnelle, porte sur la finalisation des études puis sur le suivi des travaux. Elle pourra être affirmée une fois la décision d'engagement de l'opération confirmée.

Dans ces conditions, les prochaines étapes de ce projet pourraient être les suivantes :

- fin des études : 2ème trimestre 2018 ;
- appels d'offres travaux : juin/septembre 2018 ;
- démarrage de travaux : dernier trimestre 2018 ;
- mise en service de l'extension : à la rentrée de septembre 2020 ;
- restructuration d'une partie des existants jusqu'en décembre 2020 (suivant phasage).

V. Budget et financement :

Le budget global de l'opération est estimé à 12 millions d'euros toutes dépenses confondues. L'évolution du budget (1 million d'euros supplémentaire par rapport au montant programmé dans le SPSI 2016/2020) est principalement liée aux deux éléments suivants :

- les préconisations des audits de sûreté établis fin 2016 par la DSD du MAEDI nécessitent un renforcement des mesures de sûreté ;
- le projet architectural retenu à l'issue du concours, génère un processus de démolition/reconstruction plus important qu'envisagé mais il était le seul projet compatible avec les contraintes de sécurité imposées pour gérer le chantier en site occupé.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération s'établit comme suit :

- une mobilisation des ressources propres dégagées par l'établissement pour un montant de 8 millions d'euros,
- un recours aux avances de France Trésor (AFT) pour un montant de 4 millions d'euros remboursé par l'établissement.

Cette opération a été approuvée par la Commission Interministérielle chargée des opérations immobilières de l'Etat à l'étranger lors de sa séance du 27 février 2017.

Il est donc proposé au Conseil d'Administration de bien vouloir valider ce projet la restructuration du Lycée International Alexandre Dumas (LIAD) d'Alger et d'approuver le principe de son plan de financement. »

Mme TARDÉ indique que les parents du LIAD se réjouissent du projet. Elle demande néanmoins s'ils ont été associés à l'élaboration du cahier des charges.

M. FAVRET répond que la mise au point du programme, qui détermine l'ensemble de l'opération, a été vue avec toute la communauté scolaire sur place. Ce programme a servi de base au concours d'architecture, qui comprenait dans son jury un représentant des parents. Ensuite, les plans seront présentés à toute la communauté scolaire.

Mme TARDÉ demande si c'est à ce moment que les parents pourront émettre leurs remarques.

M. FAVRET répond que le projet est déjà bien avancé, les esquisses étant en cours. Les parents d'élèves ont déjà participé aux phases antérieures évoquées.

Mme DESCÔTES constate que des consultations ont donc eu lieu en amont et que d'autres sont prévues dans les phases à venir.

M. EL ALAOUI constate que c'est à l'instar de ce qui s'est passé au Maroc, où le travail a été mené en commun.

M. FERRAND demande quel est le taux appliqué par France Trésor.

M. FAVRET répond qu'il s'établit entre 0,5 et 0,8 %.

Mme DESCÔTES soumet le point au vote.

Le Conseil d'administration approuve le projet d'Alger à l'unanimité.

b. Lisbonne

M. FAVRET présente le dossier.

« I. Présentation de l'établissement et du site

Le lycée Charles Lepierre de Lisbonne est un établissement en gestion directe qui accueille depuis la dernière rentrée de septembre 2016 un effectif de 2 014 élèves, de la maternelle à la terminale.

Il est implanté sur un site unique dans le quartier assez central des Almoeiras. Les bâtiments, construits au milieu des années 1950 sont répartis sur un terrain d'une superficie d'un peu plus de deux hectares qui appartient à l'État français. Le bien a été remis en dotation à l'Agence en 2007.

Les bâtiments totalisent une surface construite de 10 500 mètres carrés. Par ailleurs, le lycée utilise des locaux du rez-de-chaussée et du premier étage d'un bâtiment contigu (dits locaux de l'annexe), d'une surface 1 300 mètres carrés, dont le bail vient d'être renouvelé pour une période de 15 ans.

L'effectif de l'établissement est relativement stable depuis de nombreuses années. Il convient de noter cependant une pression sensible sur les effectifs depuis un ou deux ans qui conduit aujourd'hui l'établissement à refuser des inscriptions faute de places disponibles dans les différents niveaux.

II. Analyse du site

A l'occasion de la remise en dotation de ce bien en 2007, des travaux avaient été réalisés visant essentiellement à mettre les locaux aux normes de sécurité incendie et d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Malgré ces interventions et quelques travaux d'amélioration qui ont été réalisés les années suivantes, il reste d'importants problèmes fonctionnels à traiter, notamment :

- *la présence, au milieu de la cour de récréation du primaire, de bâtiments préfabriqués. Ces bâtiments avaient été installés suite à la démolition d'un bâtiment de six classes en raison de doutes pesant sur sa solidité en cas de séisme. Outre les problèmes d'usage que posent ces préfabriqués, ils présentent aujourd'hui des problèmes de vétusté qui imposent des interventions régulières ;*
- *l'éclatement des différents niveaux de classe dans les bâtiments qui pose d'importants problèmes de fonctionnement et de gestion des flux à l'intérieur du site ;*
- *la gestion des entrées qui, avec un accès unique, pose des problèmes de fluidité et de sécurité ;*
- *les mauvaises conditions d'installation et de fonctionnement d'un certain nombre de fonctions communes (vie scolaire, restauration, gymnase, toilettes, préaux, etc.).*

III. Le projet envisagé

Le projet envisagé vise à apporter une réponse à l'ensemble des problèmes fonctionnels évoqués ci-dessus. Il permettra également de procéder à la rénovation d'une partie des locaux existants qui n'ont pas fait l'objet de travaux de remise en état ces dernières années.

Le programme prévoit le regroupement des 12 classes de maternelle et de 23 classes d'élémentaire ainsi que la création de locaux communs (dortoirs, bibliothèque, salle informatique, salles polyvalentes, salle de professeurs, etc.).

Le projet comprend la rénovation et l'extension du bâtiment actuel de l'école maternelle, la rénovation du bâtiment dit de l'annexe qui accueille les classes élémentaires, ainsi que le réaménagement partiel du bâtiment de l'administration. Il intègre également une nouvelle entrée pour les élèves du primaire ainsi qu'une mise en sécurité des accès à l'établissement.

Le projet conduit à construire de nouveaux locaux pour une surface de 2 200 mètres carrés et à rénover des locaux existants sur une surface d'environ 1 500 mètres carrés. Sont également prévues des interventions sur les espaces extérieurs sur une surface d'environ 2 000 mètres carrés.

IV. Avancement et calendrier de l'opération

Un concours d'architecture a été lancé sur la base du programme technique et fonctionnel correspondant aux objectifs développés ci-avant. La première réunion du jury de concours a permis de sélectionner cinq équipes de maîtrise d'œuvre admises à concourir. La deuxième réunion du jury qui conduira à classer les projets et à proposer un lauréat est prévue dans les premiers jours de juillet. Ainsi, le marché de maîtrise d'œuvre pourra être signé dès la rentrée de septembre.

Dans ces conditions, les prochaines étapes de ce projet pourraient être les suivantes :

- *Engagement des études d'avant-projet : automne 2017 ;*
- *fin des études : été 2018 ;*
- *appels d'offres travaux : automne 2018 ;*
- *démarrage de travaux : fin 2018 / début 2019.*

Dans la mesure où le lycée continuera de fonctionner pendant la période de travaux, l'ensemble du programme ne pourra être réalisé en une seule phase. Les travaux comprendront deux phases successives. La première phase (2019/2020) concernera la construction du nouveau bâtiment. La seconde phase consistant à rénover les locaux existants libérés pourra être engagée en 2021 une fois ce bâtiment construit.

V. Budget et financement

Le coût des travaux est estimé à 5,1 millions d'euros HT et le budget global de l'opération à 6,5 millions d'euros.

Estimé au SPSI voté en 2016 à 6 millions d'euros, le montant de l'opération a évolué à l'issue des études de programmation qui ont été engagées par la suite et qui ont permis d'évaluer de façon plus fine les besoins à satisfaire dans le cadre du projet, notamment tous les aspects liés à l'amélioration de la sécurité.

Le financement de ce projet sera intégralement assuré par l'établissement, en mobilisant les réserves dont il dispose sur son fonds de roulement ainsi que les ressources propres qu'il dégagera annuellement.

Une fois cette opération réalisée, il restera à engager la rénovation des locaux du secondaire, opération qui viendra finaliser la remise à niveau globale du site engagée il y a quelques années.

Cette opération est soumise à l'examen de la Commission Interministérielle chargée des opérations immobilières de l'Etat à l'étranger lors de sa séance du 23 mai 2017.

Il est donc proposé au Conseil d'Administration de bien vouloir valider l'opération de restructuration du lycée Charles Lepierre de Lisbonne pour un montant de 6,5 millions d'euros intégralement financé par l'établissement. »

Mme TARDÉ indique que les parents se réjouissent de ce projet immobilier qui permettra de moderniser des locaux vétustes. Il se base cependant sur un effectif de 1 850 élèves alors que

l'établissement en accueille déjà plus de 2 000. Elle souhaite savoir si une extension est prévue pour régler le problème du sureffectif.

M. FAVRET explique que le travail est conduit à structure pédagogique constante mais la taille des salles de classe sera revue. Ce projet, en créant des surfaces nouvelles, va permettre de redéployer les surfaces actuelles.

M. LAAROSSI observe que la note de présentation évoque la « stabilité des effectifs » alors que ceux-ci ont connu une augmentation de 16 % en 4 ans.

Il s'enquiert par ailleurs du nombre d'élèves accueillis dans les salles de classe.

M. FAVRET assure que l'augmentation des surfaces de classes ne vise pas à accroître les effectifs mais à disposer de tailles de salles suffisantes.

Mme DESCÔTES soumet au vote le projet de Lisbonne.

Le Conseil d'administration approuve le projet de Lisbonne à l'unanimité.

c. Londres

M. FAVRET présente le dossier.

« I. Présentation de l'établissement et du site

Le Lycée français Charles de Gaulle à Londres est un établissement en gestion directe qui a fêté son centenaire en 2015 et compte près de 4 000 élèves dont plus de 80 % sont français. Cet établissement est installé sur quatre sites scolaires et une annexe sportive :

- *le site principal historique de South Kensington accueille aujourd'hui 2 728 élèves de la moyenne section à la terminale avec une section britannique,*
- *trois sites annexes accueillant des classes de maternelle et primaire :*
 - *l'école André Malraux dans le quartier Ealing à l'Ouest de Londres (274 élèves),*
 - *l'école Marie d'Orliac dans le quartier Fulham (535 élèves),*
 - *l'école de Wix dans le quartier Clapham (285 élèves).*
- *l'annexe de Raynes Park qui sert aux activités sportives de plein air.*

Le site de South Kensington est propriété de l'État français. Il a fait l'objet d'un transfert de gestion à l'AEFE avec la signature fin 2013 d'une convention d'utilisation.

Les autres sites sont loués par l'AEFE à différents propriétaires : avec le Trust du lycée Winston Churchill pour le site d'Ealing, et avec les borough de Hammersmith & Fulham et de Wandsworth pour les deux autres sites.

II. Analyse du contexte et recherche d'une solution

A South Kensington, le lycée est installé en face du muséum d'histoire naturelle à deux pas de Hyde Park sur un îlot de 1,3 hectare qui accueille, outre le lycée, bon nombre de services français (Consulat Général, Institut Français). Les locaux de l'établissement sont composés d'un ensemble hétéroclite de sept bâtiments d'époques différentes, dont trois sont classés monuments historiques qui totalisent une surface bâtie d'environ 21.700 mètres carrés.

Bénéficiant d'une excellente réputation, le lycée est très attractif. Les effectifs du site principal n'ont cessé d'augmenter ces dernières années pour atteindre en 2014 plus de 3 300 élèves. Cet effectif met l'établissement en situation de saturation de ses locaux, ce qui pose d'importants problèmes de fonctionnement et de sécurité.

Les bâtiments sont en outre vieillissants et montrent d'importants signes de vétusté. Déjà en 2008 un diagnostic technique des locaux faisait ressortir un état très dégradé de l'enveloppe des bâtiments, des réseaux techniques et des ascenseurs. Par ailleurs des anomalies étaient signalées concernant la sécurité incendie et l'accessibilité des locaux aux personnes à mobilité réduite.

Un certain nombre de travaux ponctuels a déjà été réalisé ces dernières années (réfection des toitures, changement de certaines chaudières, rénovation du réfectoire et des lignes de distributions des repas, réaménagement complet de la cour primaire, etc.) mais ces interventions sont restées ponctuelles.

Jusqu'en 2015, il n'a pas été possible d'engager une réflexion globale sur le site pour plusieurs raisons :

- *l'absence de visibilité sur la structure pédagogique à accompagner et la difficulté à stabiliser un dispositif d'ensemble sur les quatre sites de l'EGD (pression sur les inscriptions, projets d'ouverture de nouveaux établissements) ;*
- *la difficulté à trouver des accords stables dans le temps, en particulier concernant l'école de Marie d'Orliac dans le borough de Hammersmith & Fulham ;*
- *la difficulté voire l'impossibilité d'engager un programme de travaux lourds dans des locaux saturés maintenus en service sachant que le site ne dispose d'aucun potentiel de construction au-delà du bâti actuel ;*
- *la difficulté à hiérarchiser les priorités réglementaires, techniques et fonctionnelles dans les travaux à mettre en œuvre.*

Depuis, les difficultés qui empêchaient jusque-là de bâtir un Schéma Directeur de rénovation globale du site de South Kensington se sont peu à peu estompées, à savoir :

- *la mise au point du plan-école sur Londres et l'ouverture du lycée Winston Churchill ont permis l'engagement dès 2015 d'une décrue progressive des effectifs sur South Kensington ;*
- *l'implantation de toutes les classes de cet EGD sur 4 sites est désormais stabilisée juridiquement et en effectif ;*

- de nombreuses expertises et études de faisabilité ont été réalisées entre 2014 et 2016 qui ont permis d'identifier les priorités d'intervention notamment réglementaire et les possibilités de transformation avec un phasage des travaux aligné sur la décade des effectifs.

III. Programme de l'opération

Sur la base des expertises et diagnostics commandés, des études de faisabilité et de programmation réalisées ces dernières années, un Schéma Directeur de rénovation globale a pu être élaboré qui s'articule autour des principaux objectifs suivants :

- La sécurisation du site ;
- La rénovation technique de tous les bâtiments ;
- La mise en accessibilité de tout le site ;
- Le réaménagement de certains locaux après la baisse des effectifs ;
- L'amélioration de la ventilation des locaux pédagogiques (Molière et Victor Hugo) ;
- Le ravalement des façades et réfection des fenêtres (Voltaire et Maurois + Molière) ;
- La mise aux normes de tous les ascenseurs ;
- La modernisation la restauration scolaire (plus de 2 000 rationnaires/jour).

Après examen de différents scénarios, le programme a été développé selon 6 sous-opérations de travaux, par zone d'intervention ou nature de travaux, pour en limiter les nuisances aux utilisateurs et anticiper les mises en concurrence ultérieures :

- par zone :
 - Le bâtiment principal d'entrée Chateaubriand et le "Link" ;
 - Les immeubles classés sur Cromwell road Voltaire et Maurois ;
 - L'édifice central "Molière" classé également ;
 - La construction la plus récente "Victor Hugo".
- par nature :
 - La sécurisation de l'enceinte périmétrique et des accès ;
 - La modernisation de la cuisine centrale.

IV. Avancement et calendrier de l'opération

En novembre 2015, le Conseil d'Administration a voté l'engagement de cette opération sur la base d'une première autorisation budgétaire de 4 millions d'euros devant couvrir la totalité des études de l'opération, les travaux de sécurisation et les interventions urgentes ou préliminaires.

Cette opération a été inscrite au Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière de l'AEFE pour la période 2016 à 2020 qui a été approuvé par le CA de l'Agence le 27 juin 2016.

Sur la base de cette autorisation, un appel d'offre européen de maîtrise d'œuvre a pu être lancé début 2016 qui a permis de désigner un groupement britannique d'architectes et d'ingénieurs à la fin de l'été. Les études ont donc pu être avancées par étape et par sous-opération jusqu'à la

production des premiers dossiers de consultation des entreprises permettant le lancement des premiers appels d'offres en avril 2017.

Ces études ont dû prendre en compte la réalité du marché local, plusieurs évolutions du contexte et les précisions obtenues lors de la consultation des autorités, à savoir :

- *Les évènements tragiques de Paris en janvier et novembre 2015 et ceux de Bruxelles en 2016 ont obligé à une réévaluation des mesures de sécurité à déployer ;*
- *Les restrictions d'intervention sur certaines parties du site notamment les immeubles classés Voltaire, Maurois et désormais Molière ont obligé à revoir les travaux prévus pour les façades et l'installation d'un ascenseur extérieur sur les premiers et pour le remplacement des fenêtres du dernier ainsi que sur le retraitement du mur d'enceinte ;*
- *Les coûts de travaux déjà très élevés à Londres s'avèrent plus importants encore pour ce projet à cause des contraintes imposées par le phasage et la limitation d'espace et des aléas induits par l'âge et la vétusté des bâtiments existants, en particulier pour les travaux de ventilation et de restructuration intérieure, obligeant ainsi à des arbitrages.*

Parallèlement, les travaux qui pouvaient facilement être définis et engagés l'ont été : une première tranche de rénovation des laboratoires de sciences (été 2016) et le remplacement des portails d'accès des véhicules (printemps 2017).

Les prochaines étapes concernent :

- *dès l'été 2017 :*
 - *le ravalement des façades et la réfection des menuiseries extérieures de Voltaire et Maurois ;*
 - *la mise en conformité "accessibilité" de Chateaubriand ;*
 - *la 2^{ème} tranche de rénovation des laboratoires de sciences ;*
- *la mise à niveau de la sécurité incendie de Molière et de Chateaubriand à partir de la fin 2017 :*
 - *la rénovation/le remplacement des fenêtres de Molière ;*
 - *la sécurisation des accès des élèves et de la zone du "rond-point" ;*
- *en 2018 :*
 - *la restructuration intérieure de Molière et la mise en place d'un système de renouvellement d'air ;*
 - *la poursuite de la rénovation de Chateaubriand et de la restructuration du Link notamment pour l'aménagement d'un nouvel espace prof central.*

Les études des sous-opérations concernant la restauration centralisée et le bâtiment Victor Hugo sont, elles, suspendues jusqu'à l'été 2018 et les travaux sont repoussés à 2019. Leur reprise et leur engagement seront examinés, le moment venu, en fonction du bon déroulement des autres sous-opérations et du reliquat disponible sur le budget annoncé.

V. Budget et financement

Le budget global de l'opération est toujours estimé à 17,7 millions d'euros toutes dépenses confondues.

Le maintien de l'estimation initiale en Euro malgré la baisse du taux de change de la Livre Sterling après le Brexit (1,18 aujourd'hui contre 1,40 au moment de l'établissement du SPSI 2016/2020) s'explique par les éléments décrits précédemment de réévaluation des mesures de sécurité, de surenchérissement des coûts de travaux du fait des contraintes de phase et d'intervention, de révision de certains objectifs du programme au regard des possibilités réglementaires et enfin des risques et aléas liés à une opération sur des bâtiments existants assez anciens et vétustes.

Le coût global de cette opération toutes dépenses confondues a donc été revu, avant analyse des résultats des premiers appels d'offres, à 15,2 millions de livres contre 12,6 soit 17,7 millions d'euros au taux actuel.

Une première partie du financement avait déjà été votée en 2015 à hauteur de 4 millions d'euros. Un complément de budget est désormais nécessaire pour la poursuite de ce projet à hauteur de 10,5 millions d'euros pour l'engagement des travaux lourds sur 5 des 6 bâtiments concernés. Le reliquat sera demandé ultérieurement après qu'un bilan des premières opérations aura pu être dressé et avant engagement des deux dernières sous-opérations.

A ce jour, l'intégralité du financement de cette opération peut être assurée par l'établissement sur ses fonds propres.

La poursuite de cette opération et le complément de budget de 10,5 millions d'euros sont soumis à l'examen de la Commission Interministérielle (CIME) de mai 2017 qui avait déjà émis un avis favorable à l'engagement de cette opération en novembre 2015 pour 4 millions d'euros et à l'inscription de sa poursuite au SPSI 2016-2020.

Il est donc proposé au Conseil d'Administration de bien vouloir valider le complément de financement de l'opération de rénovation globale du site principal du Lycée Charles de Gaulle à Londres – South Kensington – de 10,5 millions d'euros et d'approuver son plan de financement afin d'en permettre la poursuite. »

M. FRASLIN regrette les usages qui se sont installés en termes de langage et qui donnent une fausse image de la réalité financière et juridique de l'Agence. Un établissement ne possède pas de fonds propres puisqu'il n'a pas de personnalité juridique. Il dispose seulement d'une section comptable de réserves, celles-ci étant accumulées par des excédents de gestion provenant des frais de scolarité des parents. Cette section fait partie de la trésorerie globale du compte consolidé de l'Agence.

M. BOUCHARD assure qu'il ne s'agit nullement d'une approximation ni d'une facilité de langage mais de la loi. Celle-ci énonce clairement que les EGD disposent de budgets particuliers, à l'intérieur de l'Etablissement public qu'est l'AEFE. Les établissements disposent donc de réserves, notamment destinées à des projets immobiliers. La structure de l'Agence est celle qui figure dans les textes.

M. FRASLIN aimerait disposer d'un avis juridique sur la notion de fonds propres d'un établissement en gestion directe pour le prochain conseil d'administration.

M. BOUCHARD confirme que toutes les précisions nécessaires pourront être apportées, avec lecture des articles relatifs du code de l'Education.

Mme DESCÔTES soumet au vote le projet de Londres.

Le Conseil d'administration approuve le projet de Londres à l'unanimité.

IV. Admissions en non-valeur – exercice 2017

M. BARRETEAU indique que trois demandes d'admission en non-valeur de créances détenues par l'AEFE sont demandées, représentant un montant total de 40 650 euros.

La première créance concerne une famille qui scolarisait deux enfants dans l'établissement d'Abu-Dhabi. Les retards de paiement ont débuté sur l'année scolaire 2012-2013 et se sont poursuivis en 2013-2014. Il s'agit d'une famille française qui n'a jamais formulé de demande de bourse auprès de l'Agence. Elle est revenue en France à l'issue de l'année scolaire 2013-2014 et a été retrouvée. Un huissier a été mandaté mais il n'a pu que constater que la créance était irrécouvrable.

M. BEURAIN constate que la créance atteint près de 30 000 euros. Il se demande comment un établissement peut laisser une dette atteindre un tel montant.

M. BARRETEAU explique que la famille a procédé à des versements ponctuels pour éviter le processus de déscolarisation des enfants.

Les deux autres créances concernent le lycée Charles-de-Gaulle à Londres. La première provient d'une famille anglaise dont les droits de scolarité des deuxième et troisième trimestres sont restés impayés. Les poursuites engagées par l'établissement n'ont pas permis de recouvrer les sommes, le *solicitor* n'ayant pu retrouver la famille. Celle-ci est partie sans laisser d'adresse. Il en va de même pour une autre famille, qui a quitté la ville sans payer le troisième trimestre.

Mme DESCÔTES soumet au vote ces admissions en non-valeur.

Le Conseil d'administration approuve ces admissions en non-valeur par 25 voix pour et 2 abstentions.

V. Protocoles transactionnels d'indemnisation de cotisations

Mme EL HARTI indique que la délibération concerne six dossiers au Maroc faisant l'objet d'un protocole transactionnel suite à une défaillance d'affiliation de la part de l'établissement à la caisse vieillesse.

Ce dossier fait suite à deux précédentes régularisations intervenues en 2013 pour 146 dossiers. Les six dossiers actuels sont relatifs à des personnes qui n'étaient pas présentes sur place lors de la régularisation de 2013. Cinq dossiers concernent l'établissement de Casablanca et le sixième celui de Tanger.

Ces protocoles ont fait l'objet d'un visa favorable de la part du CBCM en date du 10 mai 2017. Le montant global de la transaction s'élève à environ 60 000 euros.

M. Boris FAURE exprime son satisfecit sur l'issue de ce dossier. Il espère que cet exemple sera suivi pour régler d'autres litiges ailleurs.

M. LITVAN remercie l'Agence pour avoir procédé à un accord transactionnel, évitant ainsi des contentieux ultérieurs. Il observe qu'en tenant compte des régularisations de 2013, le coût dépasse les 2,5 millions d'euros. Il demande s'il existe d'autres affaires présentant des risques financiers.

Mme EL HARTI confirme qu'une négociation se trouve également en cours sur l'EGD de Dakar. trois personnes ont déjà accepté la proposition de l'Agence. Les personnes éventuellement concernées par le dispositif sont en train d'être identifiées. Le coût est estimé entre 400 et 600 000 euros.

Mme DESCÔTES félicite toutes les personnes qui se sont investies dans le traitement de ce dossier.

M. LAAROUSI rappelle qu'il existe toujours des problèmes avec la complémentaire retraite au Maroc et en Tunisie pour les recrutés locaux de nationalité française. Toutes les pistes doivent être explorées, y compris celle de la complémentaire retraite française, pour éviter de se retrouver dans ce type de litige.

Mme DESCÔTES en prend note.

Elle soumet au vote les protocoles venant d'être présentés.

Le Conseil d'administration approuve ces protocoles à l'unanimité.

VI. Convention de groupement de commandes relative au marché de prestations intellectuelles informatiques entre l'AEFE et le MAEDI

Mme CARRE DE LUSANÇAY explique que cette convention a pour objet de constituer un groupement de commandes permanent entre l'AEFE et le Ministère des Affaires Etrangères. Elle s'applique aux marchés, accords-cadres et toute autre catégorie de contrats passés par les membres dans le domaine de prestations intellectuelles informatiques.

Mme DESCÔTES soumet au vote cette convention.

Le Conseil d'administration approuve cette convention à l'unanimité.

VII. Frais d'hébergement dans le cadre de missions effectuées en France pour le compte de l'AEFE

M. PUJOL indique que l'Agence souhaite adopter une dérogation à l'arrêté pour s'adapter à la procédure de prise en charge des frais d'hébergement et des contraintes liées au fonctionnement de l'Agence. Celle-ci étant présente sur deux sites, les déplacements sont fréquents, or l'offre hôtelière à Paris est saturée et les tarifs sont bien supérieurs au forfait réglementaire.

Dans ce cadre, le souhait est de proposer un remboursement de 80 euros à Nantes (au lieu de 70 euros aujourd'hui) et de 120 euros à Paris (au lieu de 110 euros aujourd'hui).

Cette dérogation serait valable un an, dans l'attente de l'organisation prochaine d'une mise en concurrence des prestations hôtelières à Paris et à Nantes.

M. Serge FAURE demande à quels personnels s'appliquent ces tarifs.

M. PUJOL confirme que tous les personnels venant à l'Agence pour participer aux instances sont concernés.

Mme DESCÔTES soumet au vote le point.

Le Conseil d'administration rend un avis positif à l'unanimité.

VIII. Suivi de CA : point sur les renouvellements de conventions d'établissements, notamment situation de Calgary et Washington

M. LESAULNIER explique que l'Agence a été avertie que l'établissement de Calgary souhaitait se déconventionner et passer un accord de partenariat à compter du 1^{er} septembre 2018. L'Agence a mené une mission en décembre 2016 pour s'assurer que le processus se déroulerait dans de bonnes conditions. Un document tripartite (AEFE, Poste diplomatique, organisme gestionnaire) recensant les engagements pris a été signé.

Aujourd'hui, la quasi-totalité des personnels résidents dans cet établissement souhaite y rester. Ils recevront une offre de réembauche en bonne et due forme et disposeront de salaires largement revalorisés.

M. LAAROSSI aimerait que l'accord tripartite soit communiqué.

Mme DESCÔTES confirme qu'il sera transmis aux membres du conseil d'administration et aux personnels sur place.

S'agissant de Washington, M. LESAULNIER indique que cet établissement est conventionné et a été sollicité pour signer la nouvelle convention, comme tous les autres établissements. Les négociations sont toujours en cours. L'Agence est tout à fait disposée à ce que l'établissement reste conventionné mais des termes en mesure de satisfaire les deux parties doivent être trouvés. Une mission est prévue sur place d'ici quinze jours.

Compte tenu du préavis de la convention actuelle qui est de six mois, l'établissement restera forcément conventionné pour l'année 2017-2018.

M. FRASLIN s'enquiert de l'impact d'un déconventionnement pour le budget de l'Agence.

Mme TARDE demande quels sont les points de la convention qui posent des difficultés.

Mme LEPAGE souhaite savoir si toutes les parties de l'établissement sont consultées, y compris les parents d'élèves et les enseignants en plus du *board* et de l'administration.

M. LESAULNIER confirme que tout le monde sera consulté. Une fois que le représentant de l'Agence se sera rendu à Rochambeau, une assemblée générale est prévue avec les personnels et les familles.

S'agissant du coût du déconventionnement, il s'agit pour l'Agence du coût de la masse salariale, soit 15 postes de résidents et 1 poste d'expatrié à Calgary, et 8 postes d'expatriés à Washington.

Concernant les points d'achoppement, le *board* souhaite pouvoir choisir lui-même son chef d'établissement et le conserver le temps qu'il le souhaite, bien au-delà des cinq ans prévus par la convention.

Mme LEPAGE s'étonne que ce point soit le seul qui pose difficulté.

M. LESAULNIER estime que ce point représente l'essence même de la gouvernance d'un établissement. Il existe également d'autres points plus accessoires.

IX. Questions diverses

Mme LEPAGE souhaite intervenir au nom de sa collègue Mme Conway-Mouret, actuellement en déplacement, qui se préoccupe des travaux au lycée français de Vienne. Force est de constater qu'ils n'ont pas tenu leurs promesses. Le nouveau bâtiment en fonctionnement depuis la rentrée n'est pas terminé. Sa façade vitrée rend la chaleur insupportable en l'absence de rideaux et de climatisation. De plus, les travaux de la salle de sport en sous-sol n'ont pas encore commencé car les factures du chantier n'ont pas été honorées. Par ailleurs, les fauteuils du studio Molière n'ont toujours pas été commandés et l'installation électrique connaît des dysfonctionnements. La salle ne pourra probablement pas être utilisée avant 2018, ce qui constitue un manque à gagner pour l'établissement. Enfin, 345 000 euros ont été alloués au lycée pour des mises à niveau de sécurité mais aucune dépense n'a encore été engagée dans ce domaine.

L'accumulation des difficultés ne peut que susciter l'étonnement alors que les familles voient depuis des années les frais d'écolage augmenter. Le calendrier de fin de chantier doit être communiqué. Le souhait est également que le responsable sécurité se rende sur place pour s'assurer du bon usage des crédits disponibles.

Mme DESCÔTES indique qu'une réponse écrite sera apportée.

La question n° 5.4 n'a pas reçu de réponse écrite. Elle propose de la traiter en priorité.

Origine de la question : FAPEE

Sujet n°5.4 : Circulaire sur les instances / place des parents

A l'occasion de la révision de la circulaire sur les instances, un certain nombre de propositions ont été faites par les parents de la FAPEE :

- augmentation du collège parents au conseil d'établissement à la hauteur de leur investissement et pour respecter la répartition administration / enseignants / parents / élèves ;

- mode d'élection plus cohérent au conseil d'établissement pour donner au conseil du second degré toute sa place ;
- mode d'élection à la proportionnelle mais en supprimant le plus fort reste ;
- possibilité d'une instance d'appel non contentieuse à la décision d'un conseil de discipline.

A défaut d'une instance ou de réunions de travail où les représentants de parents auraient pu défendre leurs propositions et s'exprimer sur les sujets qui les concernent, nous souhaitons donc être associés officiellement au comité technique pour toutes les questions qui concernent les parents, contributeurs essentiels du réseau.

Réponse :

M. SIGNOLES explique que, dans le cadre de la révision de la circulaire sur les instances, toutes les parties prenantes ont été entendues, y compris les fédérations de parents d'élèves qui ont fait parvenir leurs demandes et leurs commentaires. Plusieurs de ces recommandations devraient être entendues. Ainsi, un avis des parents du conseil d'établissement devrait être rendu sur les budgets et les comptes financiers des EGD.

L'Agence souhaite renforcer le dialogue avec les organismes gestionnaires et plus globalement avec les parents d'élèves.

Par ailleurs, la participation des parents au comité technique est impossible, l'Agence n'ayant pas la main sur la composition de cette instance. Celle-ci est définie par décret. Seuls les représentants du personnel qui y participent, outre l'administration, et ils sont les seuls à avoir le droit de vote.

Quant au conseil d'établissement, il s'agit d'une instance consultative pouvant émettre un avis sur le fonctionnement général de l'établissement scolaire. Ils n'a pas de pouvoir de décision en matière financière. C'est l'instance de dialogue de toute la communauté éducative. Dans ce cadre, il semble important que la répartition tripartite soit conservée afin que le dialogue soit préservé.

S'agissant des modalités d'élection des représentants, le sujet est complexe. Il pourra cependant être étudié dans le cadre d'une concertation. Un groupe de travail sera mis en place à la prochaine rentrée.

Mme TARDÉ aimerait que les parents soient auditionnés par les comités techniques afin qu'ils puissent exposer leur point de vue et intervenir dans le processus de décision pour les sujets qui les concernent directement.

M. SIGNOLES rappelle que le comité technique n'est pas une instance décisionnaire. Les demandes des parents sont entendues lors des groupes de travail et prises en compte. Enfin, il rappelle que les représentants des parents d'élèves sont membres du conseil d'administration de l'AEFE, instance décisionnaire où ils peuvent défendre leurs propositions et s'exprimer sur les sujets qui les concernent.

M. FRASLIN souhaite une précision sur les modalités de vote au conseil d'établissement.

M. SIGNOLES explique que deux modalités de vote différentes cohabitent. Le vote électronique n'a pas été retenu pour désigner les représentants du personnel au conseil d'établissement. Il est

possible en revanche pour choisir les représentants des parents d'élèves. Il n'est cependant pas obligatoire, certains établissements ne souhaitant pas le mettre en place.

M. FRASLIN demande si la modalité retenue est à la discrétion du chef d'établissement.

M. SIGNOLES répond que les modalités sont déterminées entre le chef d'établissement et les représentants des parents.

M. Serge FAURE précise que l'élection est parfaitement encadrée par les textes, qui prévoient cinq semaines avant les élections une réunion avec les représentants des parents pour définir les modalités de scrutin et de communication.

Mme TARDÉ note qu'une nouvelle circulaire sur les instances devrait être diffusée à la rentrée prochaine. Elle souhaite recevoir l'assurance que les parents participeront bien aux groupes de travail qui les concernent.

M. SIGNOLES confirme que les parents seront partie prenante aux groupes de travail sur les sujets qui les intéressent.

1. Questions relatives à la vie des établissements du réseau

Origine de la question : Claudine LEPAGE, Sénat – SNES-FSU

Sujet n°1.1 : Pourriez-vous nous préciser l'état d'avancement des négociations entre le comité de gestion du lycée Rochambeau de Washington et l'AEFE à propos du renouvellement de la convention qui les lie ?

Sujet n°1.1 bis : Faisant suite à notre question déposée au dernier conseil d'administration, le SNES-FSU souhaite un point complet sur les renouvellements ou non de signature de conventions d'établissements, ainsi que sur d'éventuelles annonces de déconventionnement dans le réseau. Nous souhaitons notamment des précisions sur la situation de Calgary (réponse partielle donnée au dernier CA) et sur celle de Washington.

Réponse :

Depuis l'adoption de la nouvelle convention type par le CA de mars 2015, les secteurs géographiques ont procédé à son lancement par étape. Certaines conventions ont été lancées en janvier 2017 et d'autres devraient l'être au cours du 2^{ème} trimestre 2017.

Cette convention-type a été envoyée à 112 établissements. 44 conventions ont déjà été signées, 11 devraient l'être d'ici fin juin 2017 et 48 sont en cours de négociation. 9 conventions sont incluses dans la négociation avec la MLF.

Déconventionnements :

- Calgary

Une entente tripartite (AEFE, Poste diplomatique, organisme gestionnaire) signée en mars 2017 prévoit que le nouveau statut du lycée Pasteur de Calgary ne remettra pas en cause le respect des

critères de l'homologation, la préparation des élèves aux examens français, l'accès aux bourses scolaires de l'Etat français pour ses ressortissants.

En outre, il est aussi prévu que l'établissement maintienne un pourcentage significatif de personnel titulaire de l'éducation nationale, que chaque résident se voit proposer un contrat de travail garantissant a minima son niveau actuel de rémunération, que la direction de l'établissement soit confiée à un personnel titulaire, enfin que les frais de scolarité n'augmentent qu'au regard des contraintes financières de l'établissement et de la subvention reçue de la province de l'Alberta.

Le passage en établissement partenaire est prévu pour le 1^{er} septembre 2018. Les 15 personnels résidents (10 en primaire, 5 en secondaire), se verront proposer un poste en recrutement local à des conditions salariales au moins égales à celles de leur statut de résident.

- Washington

Depuis plusieurs mois, l'Agence échange avec le Président du board afin de pouvoir signer la nouvelle convention. Il reste encore des points à évoquer afin de trouver un accord.

L'Agence va poursuivre les négociations et rappelle qu'elle reste attachée à la signature de la nouvelle convention.

Le board a prévu un vote sur le conventionnement avant la fin du mois de juin 2017. Son président doit être reçu par l'Ambassadeur le 23 mai. Il rencontrera également les responsables de l'Agence début juin à Paris.

Origine de la question : Hélène CONWAY-MOURET, Sénat

Sujet n°1.2 : Dans un souci de transparence et dans le prolongement d'une question diverse examinée au cours du dernier conseil d'administration, la sénatrice souhaiterait savoir par quels moyens l'Agence entend rappeler aux établissements du réseau la nécessité de communiquer, lors du conseil d'école du 3^{ème} trimestre, la structure des classes prévue à la rentrée scolaire suivante. Cette information revêt une importance d'autant plus grande dans les pays méconnaissant le principe des classes multi-niveaux pratiqué dans le réseau français.

Réponse :

Les 17 inspecteurs en résidence vont être informés via le service pédagogique de cette demande et la diffuseront aux directeurs d'école sous couvert des chefs d'établissement pour favoriser une meilleure compréhension de l'organisation des classes, y compris multi-niveaux, avant la prochaine rentrée scolaire.

Origine de la question : Hélène CONWAY-MOURET, Sénat

Sujet n°1.3 : En déplacement au Maroc, la sénatrice constate que Fès, qui est une ville plus grande que Meknès, reçoit beaucoup plus de demandes d'inscription pour l'école française mais voit les élèves partir en internat à l'âge de 14 ans à Meknès faute de la présence d'un établissement français à Fès. L'Agence envisage-t-elle d'ouvrir un établissement à Fès pour répondre à la demande d'enseignement français qui est importante sur place ?

Réponse :

Le groupe scolaire La Fontaine de Fès scolarise aujourd'hui 748 élèves de la Moyenne Section à la 3^{ème}.

Le lycée Paul Valéry de Meknès scolarise 700 élèves de la 6^{ème} à la terminale, l'école primaire Jean-Jacques Rousseau 326 élèves de la Moyenne section au CM2.

Selon le schéma pluriannuel de stratégie immobilière approuvé en juin 2016, le groupe scolaire de Fès entre dans une phase de restructuration. Le programme de l'opération comprend le renforcement de la sécurité du site (murs d'enceinte et accès sécurisés distincts pour l'école primaire et le collège), l'enlèvement des préfabriqués et la reconstruction d'une nouvelle école élémentaire, la réhabilitation des locaux de la maternelle et du collège avec la création d'espaces complémentaires (vie scolaire, service de restauration, salles pour les enseignements spécialisés...), la construction d'une salle de sport, d'une salle polyvalente ainsi que l'aménagement d'espaces sportifs extérieurs.

Le permis de construire a été déposé le 16 janvier et est en cours d'obtention. Les études complémentaires de sols ont montré que le sol n'était pas de bonne qualité et ont nécessité la reprise des études de maîtrise d'œuvre. Les études d'avant-projet détaillé ont été remises début mars.

Le programme des travaux prévoit la réalisation, durant le prochain été, des travaux préparatoires (démolition de l'ancienne villa du principal et réalisation d'un terrain de sport provisoire) ainsi que la réalisation par anticipation d'une première phase des travaux de sécurité (reconstruction du mur d'enceinte). Ces travaux de restructuration ne prévoient pas, dans l'espace existant, l'accueil de classes de lycée à Fès.

Une forte pression existe à Fès pour que les élèves puissent poursuivre leurs études sur place en lycée en seconde sans avoir à rejoindre le lycée de Meknès. Le SPSI prévoit une rénovation de l'internat de Meknès pour accueillir dans de meilleures conditions les collégiens de Fès à leur entrée en seconde.

Origine de la question : Hélène CONWAY-MOURET, Sénat – Xavier GONON, FAPEE

Sujet n°1.4 et 1.4 bis : Ljubljana : l'établissement se trouve en difficulté. Quel soutien l'AEFE peut-elle lui apporter ?

Réponse :

Dans le cadre d'une adjonction de service au bénéfice de l'école française de Ljubljana, le DAF expatrié de Budapest effectuera prochainement une mission dans l'établissement afin d'aider l'organisme gestionnaire et la directrice et d'établir des préconisations en matière de politique budgétaire. Des propositions pourront être faites afin d'améliorer l'organisation administrative de l'école et soulager ainsi la charge de travail de la directrice.

Par ailleurs, une demande de subvention sera examinée avec attention par les services de l'Agence dès qu'elle aura été réceptionnée par l'AEFE, dans le respect des procédures en vigueur.

Enfin, la directrice a été invitée à participer au séminaire des partants qui s'est déroulé à Sèvres du 15 au 19 mai 2017 au cours duquel elle a pu bénéficier de l'ensemble des ateliers organisés par l'AEFE.

Origine de la question : Moulay Driss EL ALAOUI, FCPE

Sujet n°1.5 : Non détachement des postes d'enseignants titulaires dans le réseau de l'AEFE Maroc. Situation actuelle, quelles perspectives pour la rentrée prochaine et les années à venir ?

Réponse :

Pour la prochaine rentrée, 7 demandes de détachement pour le Maroc n'ont pas été accordées par le MENESR au 22 mai 2017 (5 dans le premier degré et 2 dans le second degré), sur 692 postes de résidents implantés au Maroc.

L'Agence porte une attention toute particulière à cette situation. Consciente des enjeux sur le territoire, elle poursuivra son travail de dialogue avec le MENESR et continuera à être vigilante dans les années à venir.

Origine de la question : Xavier GONON, FAPEE

Sujet n°1.6 : Libreville : Fermeture de l'établissement, centre d'examen, pendant tout le mois de juin le chef d'établissement a annoncé la fin des cours le vendredi 2 juin alors même que le calendrier scolaire disponible sur le site du lycée mentionne toujours des cours dispensés jusqu'au 30 juin. Le statut de Centre d'examen autorise-t-il le chef d'établissement à modifier le calendrier scolaire sans concertation ?

Les parents comprennent mal que le rôle de centre d'examen ouvert à tous les établissements privés de Libreville soit privilégié, au détriment de la mission d'enseignement de leurs enfants qui n'auront bénéficié cette année que de 32 semaines de cours sur les 36 semaines prévues. Le comité de gestion a investi ces trois dernières années dans la construction d'un nouveau bâtiment et mis à la disposition 16 salles de classes supplémentaires pour contourner la difficulté de locaux manquants en période d'examen. L'Association de Parents d'Élèves gestionnaire est désormais confrontée à la colère des parents et à des demandes insistantes de remboursement de frais de scolarité au prorata sur le 3^{ème} trimestre 2017. Quels sont les textes qui régissent ces situations de coopération éducative ? Quelle compensation l'APE gestionnaire est-elle en droit d'attendre ?

Réponse :

1. La réglementation des deux examens du DNB (art. 334-1 à 334-22) et du Baccalauréat (art. 336-1 à 336-22) ne fixe aucun critère d'inscription particulier (nationalité, âge, cursus scolaire) pour l'inscription aux examens. En conséquence, toute personne qui en fait la demande peut s'inscrire à ces examens sans avoir à justifier sa candidature. Le Code de l'Education n'autorise pas à restreindre l'inscription à l'examen de certains candidats. Déjà en 2015, le MEN avertissait que « si les services de l'Ambassade de France à Libreville n'étaient pas en mesure de mettre à disposition des locaux pour accueillir les candidats dans les conditions fixées par les circulaires nationales d'organisation d'examen, les candidats libres seraient alors convoqués en France pour présenter l'examen. Cette décision ne pourrait être prise qu'en dernier recours en raison des problèmes qu'elle soulève tant sur l'obtention d'un visa pour ces élèves que sur leur hébergement

dans l'académie de Bordeaux. Dans tous les cas, il est important d'indiquer à ces élèves que la possibilité d'une convocation en France n'est pas exclue et que le déplacement devra être pris en charge par la famille. En conséquence, je vous remercie de bien vouloir inscrire les élèves qui feraient une demande d'inscription pour la session 2015, y compris lorsqu'ils sont issus d'établissements gabonais, comme candidats individuels. »

2. Les cours s'arrêteront pour tout l'établissement le vendredi 2 juin 2017 après les cours. L'information a été donnée aux membres du comité de gestion, aux personnels de l'établissement et au service culturel le 8 mars 2017 par note de service adressée par courriel, comportant les dates de l'ensemble des opérations de fin d'année. Les membres du comité de gestion ont remercié la direction de l'établissement pour l'ensemble des informations communiquées.

A l'occasion de la réunion du conseil d'établissement en date du 3 avril 2017, pour laquelle tous les membres de cette instance avaient également reçu la même note de service que précédemment, la Conseillère Consulaire présente, Mme Joëlle VALERI, s'est émue de cette date de fin des cours très en amont du mois de juin. Il a été répondu en donnant toutes les indications détaillées qui s'imposaient et en regrettant de devoir terminer les cours si tôt. Deux membres du comité de gestion étaient présents à ce conseil d'établissement. Les autres parents élus présents n'ont pas non plus commenté davantage ce sujet.

3. Le Lycée Blaise Pascal accueillera du mercredi 7 au mercredi 14 juin 573 candidats.

Seuls 140 candidats de Première et 142 candidats de Terminale sont élèves du lycée, soit 282 candidats individuels, et 291 candidats libres.

Pour l'ensemble des épreuves écrites qui se dérouleront du 7 au 14 juin et l'ensemble des épreuves orales de français qui débiteront dès le 9 juin pour se terminer le 16 juin, l'établissement a besoin en permanence de 24 salles d'examen et de 2 salles de secrétariat distinctes.

Le total cumulé en surveillance de salles d'examen, temps de secrétariat et interrogation orale pour une semaine équivaut à 1535 heures uniquement confiées à des enseignants. Une semaine de cours normale au lycée Blaise Pascal pour l'année 2016-2017 équivaut à 1676 heures.

Il reste donc à offrir aux élèves en heures de cours du 7 au 13 juin le solde, soit 141 heures, ce qui, reporté sur les 32 classes du collège et les 6 classes de seconde, revient à 3 heures et 42 minutes pour chacune des classes pour une semaine complète.

D'autre part, le lycée est composé de cinq bâtiments (A, B, C, D, E), chacun accueillant des salles de classe et des salles spécialisées (sciences physiques, SVT, arts plastiques, musique, technologie, informatique).

Les salles des bâtiments A, B, C sont totalement occupées par les examens. Le bâtiment E abrite des salles spécialisées impropres aux examens. Il reste donc exclusivement les 16 salles de cours du bâtiment D pour accueillir à raison de 342 par semaine les 39 classes du collège et de seconde, ce qui est naturellement impossible.

4. Les écolages sont payés en neuvièmes et non par trimestre. 4/9 des frais annuels sont payés en septembre, correspondant aux mois de septembre à décembre. 3/9 sont payés en janvier pour

la période de janvier à mars et 2/9 sont payés en avril pour les mois d'avril et mai. Le mois de juin n'est donc ni facturé, ni payé dans les écolages annuels.

5. L'obligation de 36 semaines de cours concerne le primaire, et le Lycée Blaise Pascal n'accueille pas d'élèves du primaire. Le lycée a effectué sa rentrée en septembre 2016 avec 10 jours de retard mais les congés de la Toussaint et ceux de Pâques ont tous deux été amputés d'une semaine, soit deux semaines récupérées sur les congés. Aucun enseignant n'a contesté ces décisions de la direction. Ce raccourcissement des congés ne figurait pas au calendrier initial voté par le CE. Les enseignements ont donc été assurés grâce à l'implication de l'équipe enseignante.

2. Questions relatives aux affaires immobilières

Origine de la question : Olivier PERRIN, SNUipp

Sujet n°2.1 : Au lycée Français de Düsseldorf, une réduction de la somme reversée par l'école pour l'emploi des résidents avait été accordée lors de la construction du premier bâtiment. Pourquoi cet accord n'est-il pas renouvelé pour la nouvelle construction qui démarre alors que les salaires des contrats locaux semblent en subir les conséquences négatives ?

Réponse :

Le lycée français de Düsseldorf a toujours bénéficié d'un taux de participation à la rémunération des personnels résidents inférieur aux moyennes européenne et mondiale. Il s'élève actuellement à 43 %.

Pour l'accompagner dans son projet immobilier, son taux de participation a été amené à 38 % en 2010 et à 33 % de 2011 à 2013 pour revenir à 38 % en 2014 et à 43 % à compter de 2016. L'établissement a donc bénéficié d'une diminution de son taux pendant six ans. En effet, il était initialement prévu que la deuxième tranche du projet immobilier se réalise plus tôt, et donc l'accompagnement de l'AEFE a eu lieu en amont de la 2^{ème} tranche.

L'engagement de l'AEFE aux côtés du Lycée français de Düsseldorf, notamment par l'application d'un taux de participation plus bas que la moyenne, est important.

A Düsseldorf, le coût annuel par élève est supérieur à 3 000 euros, la moyenne en Europe se situant à 2 400 euros et la moyenne mondiale à 2 307 euros.

3. Questions relatives aux affaires juridiques

Origine de la question : Olivier PERRIN, SNUipp

Sujet n°3.1 : Comment doit réagir un enseignant subissant des interventions malveillantes de la part d'un parent d'élève, au point de craindre un procès ? Quels sont ses droits et devoirs en pareil cas ?

Réponse :

Un enseignant subissant des intentions malveillantes de la part d'un parent d'élèves, dans le cadre de l'exercice de ses fonctions, doit en informer sa hiérarchie. Face à une attitude défiante d'un

parent d'élève, l'enseignant est invité à faire preuve, en sa qualité d'agent public, de retenue et de réserve.

L'Agence a la possibilité d'accorder, s'il y a lieu, une protection fonctionnelle visant à « protéger le fonctionnaire contre les atteintes volontaires à l'intégrité de la personne, les violences, les agissements constitutifs de harcèlement, les menaces, les injures, les diffamations ou les outrages dont il pourrait être victime sans qu'une faute personnelle puisse lui être imputée ». Cette protection fonctionnelle est organisée par la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée.

La demande de protection fonctionnelle doit être adressée par l'agent à la direction des ressources humaines de l'Agence, sous couvert de la voie hiérarchique.

Au vu des éléments de faits apportés par l'agent, l'Agence se prononcera sur l'octroi d'une protection fonctionnelle.

Dans l'hypothèse où la situation se dégraderait, et qu'une action en justice serait intentée, l'octroi de la protection fonctionnelle permet à l'agent de se défendre, l'établissement prenant en charge les frais liés à sa défense.

Origine de la question : Hélène CONWAY-MOURET, Sénat

Sujet n°3.2 : Malgré les appels à la concertation, la situation à l'école de St Pétersbourg semble se tendre. En avril 2017, l'administration du lycée a fait appel à des avocats pour régler des problèmes relationnels avec l'association de parents d'élèves. La sénatrice aimerait savoir si d'autres établissements du réseau ont connu des situations similaires et si la Direction de l'Agence a été consultée en amont de la saisine du cabinet d'avocats, compte tenu du coût que cela représente. Quelles avancées l'Agence a-t-elle pu obtenir au cours du mois dernier dans ce dossier ?

Réponse :

L'AEFE attache une grande importance au développement de l'école de Saint-Pétersbourg, annexe de l'EGD de Moscou. Afin d'augmenter le nombre d'élèves, il a été décidé de baisser les frais de scolarité de 5 % dès la prochaine rentrée scolaire.

L'AEFE étudie avec l'EGD la possibilité pour l'établissement d'organiser l'offre d'enseignement au CNED. Le Cours Montferrand l'assure actuellement mais c'est une structure qui n'a rien à voir avec l'EGD et l'AEFE.

« L'APE » de Saint-Pétersbourg n'est pas l'association des parents d'élèves de l'EGD puisqu'elle regroupe des parents de l'école et des parents du cours Montferrand. Deux membres du bureau de cette association sur trois ne sont pas parents d'élève à l'école André Malraux, pas plus qu'ils ne sont élus par eux. Les membres du bureau de cette « APE » gèrent directement le Cours Montferrand.

Les statuts de « l'APE » de Saint-Pétersbourg n'ont pas été modifiés alors que l'établissement est rattaché à l'EGD de Moscou depuis 2007. Il faut désormais qu'ils le soient.

Dans ce contexte, le recours aux services d'un avocat vise à protéger l'EGD et entre dans les attributions de la proviseure. En EGD, la saisine d'un avocat par le chef d'établissement fait partie de sa délégation de signature en tant qu'ordonnateur secondaire (dans la limite de 100 000 euros).

A ce stade ce sont 2 891 euros TTC qui ont été engagés pour le conseil juridique et la rédaction de courriers dans le cadre du différend entre l'établissement et le bureau de « l'APE » de Saint-Pétersbourg, gestionnaire du cours Montferrand.

Par ailleurs, le bureau de l'APENG (association des parents d'élèves du lycée Alexandre Dumas) a validé la possibilité pour les parents d'élèves de l'école André Malraux d'adhérer à l'association (APENG) au même titre que ceux de Moscou et de désigner un correspondant à Saint-Pétersbourg en charge de coordonner les actions de l'association sur place.

4. Questions relatives aux personnels

Origine de la question : Hélène CONWAY-MOURET, Sénat

Sujet n°4.1 : La sénatrice souhaiterait savoir si la première affectation à l'étranger des directeurs peut se faire prioritairement au sein d'établissements dans lesquels un principal ou un proviseur pourrait contribuer à leur formation. L'objectif serait de ne nommer dans les écoles sans présence d'un chef d'établissement du second degré que des directeurs ayant déjà une expérience de direction à l'étranger.

Réponse :

Dans des établissements sans poste de chef d'établissement du second degré, l'Agence est attentive à la nomination sur les postes de directeurs d'école expatriés de personnels ayant une expérience conséquente de direction d'école.

Dans la mesure du possible, l'objectif de l'Agence est de nommer dans ces établissements des directeurs ayant une expérience de direction à l'étranger, dès lors que le vivier des candidats sur ces postes le permet.

Origine de la question : Hélène CONWAY-MOURET, Sénat

Sujet n°4.2 : Tunisie : La sénatrice souhaiterait connaître l'état du dialogue entre l'Agence et la direction de l'école homologuée René Descartes (Tunis). La sénatrice constate avec une vive préoccupation que la direction ne semble pas assumer les engagements pris vis-à-vis du personnel : salaires payés avec retard, cotisations retraites et CFE non payées, licenciements non motivés de plusieurs enseignants en cours de contrat. Elle s'interroge sur la préparation de la rentrée scolaire dans cette école où les licenciements et les démissions d'enseignant(e)s se sont multipliés au cours de ces derniers mois. Plus généralement, la dégradation des relations entre la direction et le personnel pose la question du suivi des établissements homologués dont l'Agence a besoin pour étendre son réseau. Comment l'Agence entend-elle y répondre ?

Réponse :

Dès le début du premier trimestre, la COCAC adjointe en charge des affaires scolaires a pris l'initiative de rencontrer la direction de l'école René Descartes pour aborder les difficultés dont elle

était en partie informée sur une gestion des personnels très insatisfaisante. Un état des lieux a permis de clarifier la teneur des doléances exprimées par des enseignants ; la direction de l'école s'est alors engagée à réécrire les contrats pour donner plus de lisibilité et a fait part de sa volonté de rattraper les retards de paiement et notamment de versement de la CFE. La COCAC adjointe a maintenu un lien essentiel pour préserver un contact et contribuer à la résolution urgente des dysfonctionnements.

Les retards de paiement des salaires et de versement de la CFE, sont désormais en cours de résolution. Les contrats de travail non reconduits ont été traités individuellement. Une vigilance accrue du poste par la rencontre avec les personnels puis avec la direction a placé de facto l'école René Descartes sous contrôle attentif.

Les contrats des enseignants, à durée déterminée, sont tous de droit tunisien et susceptibles d'être dénoncés de part et d'autre. Ces contrats seront revus dans leur libellé pour que l'intégralité du salaire soit versée en monnaie locale ; la part versée en euros ayant rendu la gestion des salaires compliquée dans un pays où la convertibilité de la monnaie devient très complexe en raison de la forte dévaluation du dinar tunisien. L'AEFE accompagnera l'établissement, à sa demande, dans la préparation de la rentrée, afin d'assurer la stabilité de la scolarité des quelque 2 000 élèves qui y suivent un programme français.

La commission d'homologation avait décidé en 2015 une mise au suivi pour l'homologation en classe de 6ème qui a été levée à la rentrée 2016. On est fondé à penser que le conflit très sérieux avec un parent d'élève à la rentrée 2016 a contribué à la détérioration du climat dans l'établissement. L'Agence, en lien avec le MEN, assure le suivi attentif des établissements partenaires ; la règle qui prévaut de contrôler tous les établissements homologués du réseau – une fois tous les 5 ans – rend encore plus présent l'accompagnement pédagogique et son contrôle.

Origine de la question : Olivier PERRIN, SNUipp

Sujet n°4.3 : Suite au mouvement social qui a eu lieu dans tout le réseau, quelle sont la position et l'action de l'AEFE pour demander le détachement des ex-recrutés locaux, lauréats du concours, 2016, qui ont fini leur année de formation, ainsi que ceux des années antérieures en situation de TNR, sur un poste de résident dans leur établissement d'origine ?

Réponse :

Au titre de la campagne de recrutement 2017-2018, l'Agence s'est, à nouveau, attachée à prendre en compte la situation des ex-recrutés locaux lauréats de concours, comme elle l'avait fait au titre du recrutement 2016-2017. Cette prise en compte est désormais inscrite dans l'instruction générale relative au recrutement des résidents du 18 novembre 2016.

L'instruction générale relative au recrutement des résidents prévoit, en effet, que « compte tenu de la règle générale actuelle du MENESR n'accordant les détachements qu'au terme de deux années d'exercice en tant que titulaire en France, le président de la CCPL, en liaison étroite avec le chef d'établissement concerné, devra saisir obligatoirement la DRH de l'AEFE en amont de la CCPL ».

L'Agence, a ainsi, en lien avec les établissements et les postes diplomatiques, recensé les ex-recrutés locaux lauréats de concours (session 2016 mais également sessions antérieures). Ce recensement préalable a permis à l'Agence d'accompagner de manière individualisée chaque

demande de détachement auprès du MENESR en faisant part de la situation de chaque néo-titulaire et de ses attaches dans le pays dans lequel il postule.

L'Agence suit actuellement, en lien étroit, avec les services de la DGRH du MENESR le traitement des recours gracieux formulé par les agents qui se sont vus opposer un refus de détachement.

Origine de la question : Hélène CONWAY-MOURET, Sénat

Sujet n°4.3 bis : Combien de néo-titulaires souhaitant exercer dans le réseau se sont-ils vu refuser leur demande de détachement ? La sénatrice souhaiterait savoir quels sont les pays concernés en dehors du Maroc où les refus de détachement de trois néo-titulaires à Rabat vont poser de gros problèmes à la rentrée.

Réponse :

A la date du 22 mai 2017, sur 50 néo-titulaires ayant formulé une demande de détachement (31 personnels du 1^{er} degré et 19 du second degré), 15 se sont vus opposer un refus.

A la connaissance de l'AEFE, 14 agents ont formulé un recours.

En dehors du Maroc, 11 pays sont concernés par ces refus de détachement de néo-titulaires : Burkina Faso, Grèce, Guinée, Laos, Liban, Maurice, Mexique, Portugal, Russie, Sénégal, Singapour.

Origine de la question : Xavier GONON, FAPEE

Sujet n°4.3 ter : Peut-on avoir un point de situation sur les refus de détachement dans le réseau (EGD, conventionnés et partenaires). Quels sont au ministère de l'Education nationale les interlocuteurs des organismes gestionnaires partenaires ?

Réponse :

- Point sur les renouvellements de détachement :

Le Ministre de l'Education nationale a accordé, le 13 février dernier, l'ensemble des renouvellements de détachement. Il « a été décidé de procéder pour la rentrée scolaire 2017, au renouvellement de tous les détachements à l'étranger, dès lors que les agents en expriment le souhait ».

- Point sur les nouveaux détachements :

Pour les personnels expatriés : l'Agence a reçu 4 refus de détachement pour les personnels du premier degré.

Pour les personnels résidents : au 22 mai 2017, 86 demandes de détachement n'ont pas reçu de suite favorable. 67 agents ont déposé un recours.

7 recours ont abouti, 14 refus de détachement après recours ont été maintenus.

46 recours sont toujours en instance de traitement auprès de l'administration d'origine.

En ce qui concerne les établissements partenaires, ils sollicitent les détachements directement auprès du MENESR. A ce titre, l'Agence ne possède pas de statistiques sur cette question.

Origine de la question : Olivier PERRIN, SNUipp

Sujet n°4.4 : Turquie : pourquoi la prime d'installation versée aux faux-résidents en contrat local (3 000 euros) reste-t-elle d'un montant inférieur et ne s'aligne pas sur celle versée aux recrutés locaux en 2016/2017 (4 500 euros) dans l'établissement d'Ankara ?

Réponse :

Cette question a été évoquée le vendredi 5 mai par les représentants des personnels du lycée Charles de Gaulle lors de leur entrevue avec le directeur de l'AEFE qui était en déplacement à Ankara.

Des mesures ont été adoptées qui entreront en vigueur à la rentrée 2017 pour régler cette question pour les nouveaux recrutés.

Pour les collègues recrutés à la rentrée 2016 des négociations sont en cours sur place pour trouver une solution satisfaisante, conforme aux règles en vigueur dans l'établissement.

5. Questions générales

Origine de la question : Xavier GONON, FAPEE

Sujet n°5.1 : Harcèlement. Existe-t-il un protocole (charte du vivre ensemble) que l'on pourrait diffuser auprès des établissements (relations entre élèves, entre personnels, personnels et élèves, parents et personnels...) pour prévenir et au besoin, gérer, une situation de harcèlement ?

Réponse :

L'Agence mène à l'heure actuelle une réflexion avec la délégation ministérielle en charge de la lutte et de la prévention des violences en milieu scolaire.

Ce travail vise à mettre à disposition des communautés éducatives des outils d'évaluation du climat scolaire au sein des établissements. Il vise à sensibiliser les différents acteurs aux enjeux des problématiques de harcèlement et à déployer une politique préventive (dans le cadre par exemple du parcours citoyen).

Parallèlement, des actions de formation à destination des personnels de vie scolaire se mettent en place dans plusieurs zones pour la rentrée 2017.

Au niveau des relations entre les personnels, une évolution des instances au sein des établissements est prévue, présentée au prochain comité technique. Il est en effet prévu d'instituer au sein des établissements une commission hygiène, sécurité et conditions de travail, qui aura notamment pour objet de prévenir, repérer et analyser les risques professionnels et proposer, si nécessaire, des actions de prévention du harcèlement.

Origine de la question : Xavier GONON, FAPEE

Sujet n°5.2 : INEO : Où en est-on pour les élèves du réseau ?

Réponse :

La question de l'attribution d'un Identifiant National Elève (INE) est une préoccupation ancienne de l'Agence. L'AEFE souhaite que tous les élèves scolarisés à minima entre la 6^{ème} et la terminale puissent détenir cet identifiant.

Le ministère de l'Éducation nationale dans son Plan Numérique prévoit l'accès aux usagers (équipes et élèves) à un ensemble d'applications et services numériques utiles notamment à la scolarité (éduTèque, English For Schools) et aux processus d'affectation vers la France au niveau Lycée post 3^{ème} : Affelnet, et post bac : APB.

Ces deux derniers processus sont gérés par l'Agence et fonctionnent malgré l'absence de l'INE, il en va de même pour les processus d'inscription et de délivrance des diplômes et examens nationaux (DNB, BAC).

La préoccupation actuelle est la mise à disposition du Livret Scolaire Unique utile au report de l'évaluation du socle commun pour chaque élève scolarisé à partir du cycle 3 car elle est obligatoire à la délivrance du DNB. Depuis mai 2016, la Direction du Numérique pour l'Éducation (DNE du MENESR) et les services de l'Agence ont échangé sur le sujet pour trouver une solution. Un groupe de travail interministériel devait être créé en mars-avril 2017, mais les services du MENESR n'ont pas eu la disponibilité nécessaire pour initier le travail. L'AEFE reste à la disposition du MENESR sur ce sujet.

De son côté, l'Agence élabore différentes hypothèses de travail pour faire évoluer son système d'information. La constitution d'une base élèves (et plus largement, la création d'une base de données regroupant les utilisateurs du système d'information de l'AEFE) est désormais un objectif partagé par les services de l'Agence.

Cette base permettrait, d'une part, de fournir un accès simple et sécurisé aux services numériques développés par l'Agence, et d'autre part, de proposer des modalités d'échanges techniques avec le système d'information du MENESR.

Origine de la question : Xavier GONON, FAPEE

Sujet n°5.3 : Suivi de l'homologation. L'implication des parents dans la vie de l'établissement est une des composantes de l'homologation. Peut-on prendre systématiquement l'attache des parents d'élèves pour s'assurer du respect de la circulaire sur les instances et de la place faite aux parents dans l'établissement lors des missions de suivi ?

Réponse :

L'Agence a défini un protocole de missions pour les inspecteurs du premier et du second degré, qui prévoit la réception et l'audition de la totalité des représentants de la communauté éducative de l'établissement : personnels enseignants, parents d'élèves et élèves.

Au cours de ces auditions, les parents d'élèves peuvent bien entendu aborder librement tous les sujets dont ils souhaitent discuter.

Origine de la question : Xavier GONON, FAPEE

Sujet n°5.5 : Organisation des permanences au sein des établissements conventionnés pendant les vacances intermédiaires et les grandes vacances. Quelle continuité de service est due aux parents d'élèves et aux usagers lorsque l'administration a pris l'habitude (sans l'accord de l'employeur légal qu'est l'APE et au mépris des règles du code du travail local) de libérer les personnels administratifs locaux quand le personnel expatrié ne travaille pas, au prétexte que l'établissement ne peut être accessible s'ils sont absents avec la conséquence d'un investissement récurrent des membres bénévoles de l'APE pour pallier cette carence, notamment dans le suivi des travaux ?

Réponse :

Concernant les vacances scolaires, l'Agence rappelle qu'un service de permanence est à mettre en place par les chefs d'établissement pendant les congés d'été mais également pendant les périodes de congés intermédiaires, dans le respect du droit local, des éventuelles conventions collectives et des contrats en vigueur.

Les modalités d'organisation de ces permanences sont précisées dans la circulaire AEFÉ n°002949 du 16 juillet 1998 relative au service de vacances.

En cas de fermeture de l'établissement, il appartient au chef d'établissement de prendre au préalable toutes dispositions pour que le gardiennage et la sécurité des bâtiments et équipements soient assurés et que l'information soit faite à destination des familles.

Origine de la question : Xavier GONON, FAPEE

Sujet n°5.6 : Beaucoup d'établissements élaborent leur calendrier scolaire en fonction de contraintes qui, cumulées, font que ces établissements n'offrent pas 36 semaines effectives de cours par an et ne s'approchent pas non plus de la moyenne OCDE de 180 jours qui était celle visée par le ministère de l'Éducation nationale. Quelles règles sont édictées par l'AEFE pour que le compte y soit ?

Réponse :

Le volume annuel de cours peut être effectivement adapté pour tenir compte des situations locales. Ces aménagements ne peuvent avoir pour effet de réduire les horaires de classe (enseignement dispensé à tous les élèves) en deçà d'un volume annuel de 864 heures.

En revanche, en cas de mise en place d'un dispositif d'enseignement plurilingue, portant la semaine à 26 heures d'enseignement obligatoire, le volume annuel ne pourra pas excéder 936 heures.

De manière générale, une attention particulière est systématiquement portée sur le volume horaire annuel. Il devra respecter les horaires d'enseignement obligatoires et l'utilisation totale ou partielle de ce type de dispositif.

Origine de la question : Xavier GONON, FAPEE

Sujet n°5.7 : Création d'un poste de secrétaire général de l'APE. A la suite d'autres établissements à gestion parentale, plusieurs comités de gestion envisagent de créer un poste de secrétaire général ou délégué permanent pour accompagner l'engagement des parents bénévoles et les responsabilités qui leur sont dévolues. Le positionnement du poste peut être à double rattachement hiérarchique dans l'organigramme. Quelles sont les raisons pour lesquelles cette décision est encore parfois mal accueillie alors qu'elle vise à conforter le modèle du conventionnement de l'établissement en gestion parentale et qu'elle devient un modèle de référence pour des établissements en croissance ?

Réponse :

Dans les établissements conventionnés avec l'AEFE, la convention (modèle type de 2002 ou nouveau modèle de 2015) précise clairement que le « chef d'établissement a autorité sur tous les personnels », condition absolument nécessaire pour une parfaite gouvernance.

L'Agence n'a pas d'opposition à la présence d'un secrétaire général ou d'un délégué, personnel de droit local, représentant du comité de gestion, si les dispositions précitées de l'article 5 sont respectées. Le double rattachement hiérarchique suggéré par la FAPEE ne peut qu'être source de difficultés, ce qui n'est recherché par aucune des parties prenantes à la convention.

Mme DESCÔTES s'enquiert d'éventuelles autres questions diverses.

Aucune autre question diverse n'est portée à l'ordre du jour du conseil d'administration.

En conclusion, M. FERRAND annonce qu'il regrette le départ de la présidente. Il tient à la féliciter chaleureusement pour le travail qu'elle a accompli au service de l'Agence comme directrice puis comme présidente du conseil d'administration. Elle a su lui donner un dynamisme. Il se félicite également qu'elle ait été nommée au poste stratégique qui sera désormais le sien. Il lui adresse tous ses vœux de succès.

Les administrateurs applaudissent Mme DESCÔTES.

M. DEBERRE, au nom du président de la Mission laïque, remercie également la présidente pour tout le travail qu'elle a accompli, toujours en étant dans l'écoute et avec sensibilité, conviction et intelligence. L'avenir de l'enseignement français dans le monde demandera beaucoup de réformes courageuses. L'Etat devra reconnaître la diversité des acteurs. Tous devront faire plus attention aux uns et aux autres, pour faire valoir le savoir-faire français. Il n'a sans doute pas fait l'objet de toute l'attention nécessaire au cours de la dernière décennie. Aujourd'hui, il n'est pas trop tard pour réagir.

M. BOUCHARD, en tant que directeur de l'Agence, tient à s'adresser à la présidente et à Anne Grillo, qui s'apprête également à partir. Il les remercie pour leur engagement auprès de l'AEFE. Pendant les neuf années que Mme Descôtes a passées à l'Agence, elle a pu montrer son engagement et son enthousiasme pour ce magnifique réseau. Elle est pour beaucoup dans les évolutions de l'Agence. Il la remercie au nom de tous les personnels et des administrateurs. Le réseau constitue un outil d'influence incomparable, tant dans sa dimension de service public que dans celle de l'influence de la France.

M. BOUCHARD indique également qu'il a apprécié le lien qu'il a eu avec la tutelle. Il est exemplaire de ce que doit être le lien entre une tutelle comme le quai d'Orsay et un opérateur comme l'Agence. Il remercie Mme Descôtes et Mme Grillo et leur souhaite du succès dans leurs nouvelles fonctions, en Allemagne et au Mexique.

Les administrateurs applaudissent Mme DESCÔTES et Mme GRILLO.

Mme DESCÔTES remercie tous les administrateurs. Elle indique que l'Agence convie les administrateurs à l'inauguration des nouveaux locaux.

Mme DESCÔTES lève la séance à midi.

*Le président du conseil d'administration
de l'AEFE*

Laurent BILLI